l'envolée

Numéro 13
Mars 2005
2 euros

J'ai confiance en la justice de mon pays, déclare l'apatride

A.H. BENOTMAN

EDITO

Ce numéro et son supplément sont presque entièrement constitués d'écrits de l'intérieur ou de familles et proches. Des prisonniers de Clairvaux et de Moulins ont mis en cause concrètement le système carcéral. Tous sont passés en procès suite aux différents mouvements. Le procès en appel des inculpés de Clairvaux et la plainte déposée par ceux de Moulins posent un certain nombre de questions : comment se servir des procès pour les transformer en tribune, comment ne pas se leurrer sur les décisions de justice, comment tisser des liens entre ceux qui ont choisi, chacun à leur façon, de ne pas baisser la tête et de se battre contre une logique qui les tue à petit feu ?
Personne n'a aujourd'hui la réponse. Dans cette période de silence généralisé, il paraît essentiel de commencer par dire, par parler, par échanger ; c'est pourquoi nous avons choisi de publier *in extenso* aussi bien les témoignages récents de prisonniers de Clairvaux que les courriers du principal accusé lors de la prise de parole à Moulins et le rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité qui a été alertée à propos des exactions pénitentiaires à Moulins.
À la recherche de la méthode…

«Nous lançons une procédure en citation directe pour actes inhumains et dégradants, torture

contre les responsables de l'administration pénitentiaire, au niveau de la centrale de Moulins, au niveau départemental, régional, national et gouvernemental.

Avec citations de témoins : hommes détenus qui ont subi les exactions de ERIS jusqu'à ce jour.

Ou du moins ceux qui veulent bien être cités comme témoins, avec tout ce que cela comporte, à savoir, discipline… Mes conseils (avocats) sont prêts à aller jusqu'au bout, allons-y.

Je ne lâche pas. Vu que l'unité n'existe plus (a-t-elle déjà existé ?) je me bats en solo… je me bats comme je peux… seul, il ne me reste pas beaucoup de choix. Donc je fais ce qui me paraît être le mieux. Je ne sais pas si je le fais bien. Vu le peu de soutien, je me demande si toutes mes démarches à gauche ou à droite sont bien ? C'est vrai qu'il ne faut rien attendre des juridictions françaises. C'est vrai, mais au moins, ça «nous» donne l'opportunité de faire connaître à l'extérieur ce qui se passe réellement derrière les murs de l'État. Mais bon… je préfère croire en mon utopie que de ne rien faire, mis à part parler !

La CNDS qui m'avait auditionné le 10 septembre vient de rendre et d'adopter ses avis, ses recommandations au ministre de la Défense et au Garde des sceaux. Pour une fois, moi-même je n'en reviens pas, de ce que j'ai subi à Moulins tout est transcrit sur PV. Du simple maton jusqu'au négociateur du GIGN, ils se sont tous balancés. Il y a même un ERIS qui déclare qu'il suffoquait sous les coups de ses collègues… Ce dont je me rappelle, les coups, les coups, les humiliations, les fois où ils m'ont touché, bref, tout ce dont je me rappelle n'est «rien» à côté de ce qui a été déclaré à la commission. (ex : ils avaient des couteaux sur eux.)

J'espère que mon appel à témoins va être entendu. Sans ça je stoppe. Fini les monologues. Je veux dire que je ne m'adresserai plus aux détenus. Je ferai de mon mieux pour parler de toute la «population pénale» mais sans pouvoir prouver. Ce qui devant la justice n'est pas des plus évident. Bref je pense que dès que les premiers coups de pompes vont porter, les gars vont se réveiller, vont ouvrir les yeux.

Parce que sous peu, va y avoir du bruit dans les chaumières. Bientôt le exactions de l'AP et de tous les services de sécurité de France vont être connus et même… reconnus. Ils (les matons, les chefs, les directeurs, les négociateurs du GIGN, les gendarmes du GIGN, les ERIS, tous) l'ont déjà fait sur PV, lors de leur audition par le CNDS.»

ANDRÉ ALLAIX



SOMMAIRE

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ÉCOPE D'UN BLÂME À MOULINS

André Allaix et Cyril Bastard, incarcérés à la centrale de Moulins, ont retenu le 24 novembre 2003 deux surveillants et un formateur ainsi que quelques autres prisonniers dans un des ateliers de la prison. La justice et les médias ont immédiatement qualifié cet acte de prise d'otages alors qu'il ne s'agissait que d'une prise de parole.

Aucune violence n'a été commise à ce moment-là. La seule « blessure » a été celle d'un surveillant qui s'est coupé légèrement au doigt ; il a été immédiatement conduit à l'infirmerie. Les prisonniers qui désiraient quitter l'atelier ont pu regagner leurs cellules.

André et Cyril voulaient rencontrer les autorités pour leur soumettre une série de problèmes qu'ils ne parvenaient pas à faire valoir auprès de la direction de Moulins depuis de nombreux mois. Des questions les concernant « personnellement » (demande de conditionnelle, de transfert), et d'autres concernant l'ensemble des conditions de détention (absence d'activités, de formations, et surtout la fermeture des portes de cellules 24 heures sur 24). Ils ont été amenés à ce « coup de force » pour obliger l'administration à les entendre, juste à les entendre.



Six mois plus tard, après une instruction accélérée, ils ont été jugés pour ces faits par le tribunal correctionnel de Moulins et condamnés à quatre années supplémentaires. Le procureur dans son réquisitoire a dénoncé un geste aussi dangereux qu'inutile. Il a vanté les mérites du personnel pénitentiaire de la centrale qu'il connaît bien, et particulièrement ceux du directeur (Bauer) décrits comme exemplaires. (cf Envolée n°11)

Tout aurait pu s'arrêter là, mais…

André Allaix et Cyril Bastard, avec l'aide de leurs conseils (Me Deschamps et Me Canis du barreau de Moulins), ont porté plainte contre le personnel pénitentiaire (surveillants de la centrale et ERIS) pour coups et blessures. Le moins que l'on puisse remarquer, c'est la lenteur de cette instruction comparée à la rapidité du procès de Moulins ; les prisonniers se sont finalement désistés de la procédure d'instruction (manques de pièces dans le dossier, disparition des bandes vidéo…) ; ils ont lancé une procédure en citation directe pour actes inhumains et dégradants et torture contre les responsables de l'administration pénitentiaire au niveau de la centrale de Moulins, au niveau départemental, régional, national et gouvernemental, avec citation d'autres prisonniers qui ont subi les exactions des ERIS.

Heureusement, dans ce cas précis, un député a bien voulu saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) ; en effet tous les autres, s'ils n'ont pas la chance de pouvoir trouver une oreille parlementaire, voient leurs mésaventures tomber aux oubliettes des archives judiciaires… La parole des prisonniers est toujours rejetée a priori.

L'enquête engagée par cette commission a permis de mettre à jour les méthodes employées quotidiennement par la pénitentiaire et de dresser un portrait assez fidèle d'une violence « ordinaire » du système carcéral :

– des interventions disproportionnées ; le GIGN, les ERIS, plusieurs dizaines de surveillants de tout genre pour « maîtriser » deux prisonniers qui n'opposaient en l'occurrence aucune résistance. La lecture du rapport laisse imaginer une situation cocasse si elle n'était pas dramatique : une mêlée d'une trentaine d'uniformes se disputant la primeur des coups qui pleuvent sur les deux prisonniers plaqués au sol…

– La complicité des médecins, des psychiatres, de l'ensemble de la hiérarchie qui couvrent systématiquement toutes les exactions des fonctionnaires – quand ils n'en sont pas les acteurs directs.

Lors du procès à Moulins, l'avocat de la partie civile et le procureur avaient présenté les surveillants comme des pauvres victimes, des soldats du droit et de la justice en butte à la vindicte de bêtes fauves et irrécupérables. C'est encore plus insupportable à entendre lorsque l'on connaît la réalité.

André Allaix est un prisonnier anonyme, un jeune garçon lambda. Il n'était pas spécialement connu dans la détention, ni par l'administration ni par les autres prisonniers. Il a engagé un combat qu'il n'envisage que dans un cadre solidaire : il entend profiter de cette situation comme d'un tremplin pour dépasser son cas personnel. C'est dans ce sens qu'il a plusieurs fois lancé des appels à témoins pour que d'autres prisonniers rendent compte des violences qu'ils ont subies. Il sait que des plaintes contre les ERIS ont déjà été déposées, et il pense qu'il serait judicieux de les rendre collectives. Nous sommes d'accord avec lui et nous ferons ce que nous pourrons pour aider cette initiative en relation avec l'intérieur, les avocats, les proches.

Le ministère de la justice espère enterrer cette sinistre affaire le plus rapidement possible : comme gage de bonne conduite envers la CNDS, Perben a ordonné la mutation de Bauer, le directeur du centre pénitentiaire de Moulins. Il faut savoir qu'une mutation suite à une faute dans l'administration pénitentiaire se traduit par une promotion : gageons que M. Bauer sera affecté à un poste plus élevé à Paris… D'autre part, le nouvel arrivant, M. Parkouda est un directeur hors-cadre ; ce grade est le plus haut de cette administration, ça donne une idée de ce qu'a pu être sa carrière. M. Willemot, directeur de la centrale de Moulins, devrait passer en conseil de discipline.

Nous avons choisi de publier *in extenso* le rapport de la CNDS, car si celle-ci estimait suffisantes les mesures prises par le ministère de la justice, elle pourrait décider de ne jamais rendre officielle cette enquête. Ce serait dommage que les scènes de la vie quotidienne en prison ne soit pas rendues publiques. Vu le sérieux de cette enquête, nous ne pensons pas que M. Truche pourra nous en tenir rigueur.

André Allaix s'est mis en avant. Il a pris des risques. Il est indispensable qu'il ne se sente pas seul et que l'administration pénitentiaire sache qu'il est entouré, d'autant plus qu'il a été transféré de Clairvaux où il était détenu tout dernièrement sous le prétexte fallacieux d'« incitation à la révolte ». Il a été placé au quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Besançon, et le dossier concernant sa plainte lui a été confisqué…

Voici ses coordonnées :
André Allaix, 26240, QI, 18. MA de Besançon,
5, rue Pergaud, 25031 Besançon cedex.

TEMOIGNAGE D'ANDRE ALLAIX SUR LES VIOLENCES SUBIES A LA CENTRALE DE MOULINS LE 24 NOVEMBRE 2004

Après avoir cru « négocier » avec les autorités, nous laissons remonter les détenus, puis un quart d'heure plus tard, nous relâchons les matons. Je précise que mise à part la blessure accidentelle sur l'un d'eux que nous avons relâché après l'avoir pansé, aucun d'entre eux n'a subi de violences physiques. Une demi-heure après, le GIGN intervient, ils sont nombreux, ils nous braquent avec leurs armes, nous n'opposons aucune résistance. Ils nous mettent les liens de contention (colliers, serflex), nous palpent, et ils sécurisent les ateliers. Une fois les lieux sécurisés, l'un d'eux lance un appel radio, ils demandent aux ERIS de prendre le relais… Peu de temps après cet appel, les cagoulés de l'AP arrivent.

Dès les premiers moments de leur intervention, ils me portent des coups au visage. Je ne peux dire ce qu'ils font de Cyril, je ne le vois pas. Il est positionné derrière moi, à deux mètres environ. Nous sommes au sol, face contre terre. Les ERIS me retirent mes baskets. Ils m'appuient des boucliers sur les chevilles et sur la tête. Tout en maintenant les boucliers fortement appuyés sur mes chevilles, deux d'entre eux me soulèvent en me prenant par les bras… J'ai cru que mes chevilles allaient casser. Une fois debout, un troisième se positionne derrière moi, il me frappe à coups de poing sur la nuque. Ceux qui me tiennent les bras (j'ai les poings liés par les serflex) m'écrasent les pieds avec leurs bottes. Plusieurs coups d'une extrême violence, puis ils me sortent de l'atelier de marqueterie (N°1). Dans le petit couloir qui mène à celui de la salle de sport, ils me donnent des coups de pieds et de genoux aux mollets. Je ne peux déjà plus marcher. Nous arrivons dans le grand couloir, celui qui mène à la détention. Là, les ERIS et les matons sont plus ou moins alignés… des cris, des hurlements. Nous subissons ce passage obligatoire (coutumier) de la haie d'honneur… et quel honneur, avec un grand H ! Ils devaient être une bonne centaine. Bref, sur tout le corps, et de toutes parts. Je perds connaissance…



A mon réveil, nous sommes toujours dans ce grand couloir, près de la dernière porte. Là, l'ERIS qui est derrière moi me soulève la tête, j'aperçois devant moi des matons, des ERIS, des gradés… Des coups pleuvent de toutes parts. Des matons de la centrale se positionnent (en file indienne) et me crient : « alors, Allaix, tu fais moins le malin… je te jure, on va te tuer ! » et ils me frappent chacun leur tour, violemment, au visage, à coups de poing. D'autres sur les côtés me donnent des coups de pied dans le ventre, sur les jambes… je perds à nouveau connaissance. Mes yeux s'ouvrent dans les escaliers qui mènent en détention. Là, plus de matons, que des ERIS. A chaque « virage », ils me collent la tête sur les grilles qui isolent les escaliers des étages. Arrivés en haut, il y a moins de monde, nous passons les sas de sécurité qui séparent la détention des couloirs qui mènent au quartier d'isolement, au quartier disciplinaire, à l'infirmerie et à leurs bureaux.

Nous voici dans le long couloir du QI/QD. Je ne peux marcher, j'arrive tout juste à respirer. Apparemment ça ne plaît pas aux cagoulés puisqu'ils m'écrasent à nouveau les pieds en me criant de marcher… ! La porte blindée du QD s'ouvre… Là, j'ai peur ! Des cris, des menaces, des insultes… Nombreux, ils sont vraiment nombreux, au moins vingt. Des matons, des ERIS, des gradés… Beaucoup sont encagoulés. Les ERIS qui m'ont amené de l'atelier au QD me jettent au sol. Face contre terre… Un bouclier vient s'écraser contre mon cou. Puis, celui-ci se retire et laisse place à la jambe d'un ERIS. Ils me frappent violemment à l'œil droit tout en criant « ferme les yeux, pédé, ferme les yeux ! » Je ne veux pas les fermer, je veux voir, le peu que je peux voir, je veux le voir, et… je l'ai vu. Je reçois plusieurs coups au visage, on m'ordonne de fermer les yeux. L'ERIS qui me bloquait la tête en appuyant son genou sur mon cou se déchaîne… D'autres me frappent sur tout le corps à coups de pied. L'ERIS qui bloquait ma tête retire son genou et vient s'asseoir sur celle-ci. Je ne vois plus, j'étouffe. Je sens qu'on me bouge dans tous les sens, je ne suis plus présent… Je suis comme mort ! Je n'entends rien, ne voit rien… puis l'ERIS qui se frottait le cul sur ma tête se retire ! Je reçois des coups aux côtes, je n'arrive pas à respirer. On me retourne dos au sol… ce que je vois est incroyable ! Il n'y a plus de place dans la cellule. Je ne comprends plus ce qui m'arrive. Les coups ne me font plus mal, bien que l'on me frappe toujours au visage et sur tout le corps en me criant de fermer les yeux… Ils restent grands ouverts. Je ne les contrôle plus !

C'est quand on m'écrase le sexe violemment que je me rends compte que je suis nu ! On me bouge dans tous les sens… Je ne suis plus un homme. Des mains viennent écraser mon sexe, on me remet face au sol, on me met des mains entre les fesses… Je sens qu'on me coupe les liens de contention. On me lève, je ne tiens pas sur mes jambes… Les ERIS m'appuient sur la nuque, deux d'entre eux me soutiennent en passant leurs bras sous mes aisselles. Un me plie vers l'avant en me criant de tousser… Je ne tousse pas, je regarde droit devant moi et je vois…

Je vois un homme en costume-cravate et le sous-directeur. Ils se tiennent à l'entrée de la cellule. Je les fixe. J'aperçois aussi des gradés (chefs) de la centrale. Les ERIS hurlent : « tousse ». J'essaie de tourner la tête pour les regarder, celui qui est derrière moi me bloque. Alors, pourquoi, je ne sais pas, mais je leur dis :

« ça ne vous suffit pas ? » Là, je reçois un coup sur le haut du crâne, je perds à nouveau connaissance. Quand je reprends mes esprits, la cellule est vide, je suis au sol, dans mon sang. Je suis nu, il n'y a rien dans la cellule. Je tente de me mettre debout, je n'y arrive pas, je me glisse jusqu'à la grille et, malgré le mal qui m'habite, je force ma voix pour demander un médecin ! (pourquoi ai-je fait cela alors que ceux qui sont derrière la porte sont ceux qui m'ont laissé tel quel ? Je me voyais crever.) Pour seule réponse : « ferme ta gueule sinon on revient ! ». J'ai fermé ma bouche et me suis adossé au mur. Et là, j'entends des cris, des gémissements. Cyril, c'est lui… Je prends ma tête entre mes mains et me bouche les oreilles. Oui j'ai peur, je pleure. Vont-ils revenir ?

Bauer, le directeur, refusait que l'infirmière m'apporte des soins. Il a refusé que l'on me pose une attelle, même en plastique… alors que j'avais une importante entorse au pouce gauche. Les infirmières m'avaient donné des compresses et un petit flacon de désinfectant pour que « je me soigne » seul. Elles m'avaient aussi donné des Dafalgans pour les douleurs engendrées par les coups. Nous avons été laissés nus pendant deux jours, nous n'avons pas eu de repas pendant deux jours. Durant quarante-cinq jours, à chaque ronde, ils frappaient aux portes pour que l'on ne dorme pas. Ils nous éclairaient avec des lampes torches par les œilletons et par les dessous de portes.

Ce témoignage est le mien, il est, malheureusement, réel ! Vécu. Derrière les hauts murs de l'État français. C'était le 24 novembre 2003, suite à une prise de parole ;nous espérions alerter, dénoncer d'autres violences. Celles que nombre de détenus, des hommes ont subies, celles que j'avais moi-même subies, notamment courant avril 2003, toujours à la maison centrale de Moulins…
DES TORTURES.

Le 3 février 2005, ANDRÉ ALLAIX

LE SILENCE RESTE NOTRE ENNEMI PRINCIPAL

J'aurais aimé croire, je suis trop réaliste.
J'aurais aimé me souvenir,
Je reste optimiste,
Je me souviens d'hier et de demain,
Un monde incertain, inhumain.
Rien, nous sommes si peu.
Rien, mais si on est réaliste on peut croire ?
Oui, mais en l'impossible,
Pas de place au réversible.
Qui reste crédible ?

« Soyons réalistes, exigeons l'impossible » disait *el commandante* Che Guevara.

Le grand homme a aussi affirmé : "Il faut s'endurcir, mais sans jamais se départir de sa tendresse."

Vous êtes nombreux à avoir porté plainte contre les nouvelles brigades, mais comme le confie un proche, les gars hésitent à témoigner à cause des transferts et extractions effectués lors des auditions ; enfin, patience… J'ose encore croire, croyez-moi il le faut. J'aimerais plus tard me souvenir d'une unité, d'une humanité. « Impossible », me direz-vous. Je vous répondrai : « Soyons réalistes ». Hier me permet de croire en demain. Nous ne sommes pas rien, d'autres l'ont fait, ils ont réussi. Leurs idées et contestations, quelles qu'aient été ces luttes, toutes ont abouti. Alors soyons réalistes.

Si l'on veut s'opposer à ces méthodes inhumaines, il n'y a pas différents chemins, il y a une seule route : celle de la réalité, unique. La conjoncture est ce qu'elle est devenue ou peut-être redevenue. L'inconscience n'a pas sa place derrière les hauts murs de l'État. La conscience et la raison, c'est notre quotidien, sans ça nous ne serions déjà plus rien. Nous doutons parfois, alors nous sommes et nous existons. La conscience et la raison, notre conscience nous donne raison, alors ? Alors je pense sincèrement que les extractions hors norme, les provocations, etc. Franchement ne croyez-vous pas que tout cela ne devrait même pas entrer dans notre considération.

Tout comme vous, à chaque fois j'ai eu le droit à la cage en fer d'1m80 sur 80cm, rien que pour moi une armée, la ceinture à la taille, les « canettes » reliées aux entraves à cette ceinture, etc. etc. etc. Tout comme vous je comprends la position de chacun, tout comme vous je suis un homme.

Tout comme certains d'entre vous je suis seul. Oui je suis seul, je suis sans famille, sans proches. Seul physiquement, mais il me reste l'écrit, la correspondance, et c'est ça le non-silence. Et cet unique moyen qui est le mien me permet encore ce soir de vous parler par la voix de celles et ceux qui sont avec nous, et nous ne sommes plus seuls. Encore merci, grand merci à vous tous amis de l'Envolée et à toutes celles et ceux que je ne connais pas.

Comme j'ai pu le dire, l'écrire : l'écrit est peut-être une arme, une jonction pour l'unité, la force, notre force. Avec détermination nous pourrons aller loin, je ne sais pas. Ce que je sais c'est que nous pouvons, si nous le voulons, aller là où on ne nous attend pas. Je le redis encore aujourd'hui : unité, force et détermination. Si nous voulons être solides face à l'adversaire, nous devons intégrer ces trois qualités dans nos différentes philosophies.

Nous sommes tous uniques, chacun et chacune avec ses pensées, ses idées, etc. Je ne me permettrai jamais de juger, ce que j'essaie de vous communiquer c'est ma solidarité. Tout comme vous je sais ce qu'est la réalité, à de nombreuses reprises je l'ai connue, je la connais et je la connaîtrai encore si nous ne nous unissons pas. Si nous devons considérer toutes les bassesses, les petitesses, toute l'ignominie qui est notre quotidien alors dites-moi, que devons-nous faire ? Nous devons nous battre et ce, sans s'arrêter sur notre propre sort.

Pour ma part je ne me départirai jamais de ma tendresse. Bien que jour après jour je laisse derrière moi des parties de moi, je reste un homme, je reste fragile. Voyez ! Je suis comme vous… En espérant que ma sincérité vous aura permis de m'écouter, de m'entendre peut-être ? Vous aura permis d'échanger sur ces méthodes belliqueuses peut-être ? Peut-être pas. Sincèrement je l'espère. J'espère le peut-être, le peut-être pas, au moins je vous aurais parlé, si je peux dire.

Le silence est un ennemi. Notre pire ennemi peut être nous-mêmes. Je veux dire par là que si avec nous-mêmes nous ne sommes pas honnêtes, alors ? Comment faire pour poursuivre un combat qui dure dans le temps ? Le combat, celui d'hommes embastillés. Nombreux sont ceux qui sont morts dans ce combat pour nous. Avons-nous le droit de rester dans le silence ? Je comprendrais que l'on me dise que les mouvements, les prises de parole n'apportent que des années en plus, je sais de quoi je parle. Par contre, je ne peux, et je ne pourrai jamais comprendre le silence. J'espère ne pas vous avoir saoulé avec mes écrits, j'espère avoir été assez clair dans ceux-ci. Je sais qu'il n'est pas facile de me lire ou de me comprendre. Alors je compte sur vous, amis et amies de l'Envolée pour essayer d'exprimer mes pensées. La correspondance nous rapproche, nos idées nous unissent, donc nos échanges nous permettent d'être les uns avec les autres, tous ensemble. Bises à ceux à qui je pense, il se reconnaîtront. Bisous à vous toutes et à vous tous.

Allez, à très bientôt et encore une fois : unité, force et détermination.

Janvier 2005, **ANDRÉ ALLAIX**

AVIS et RECOMMANDATION

De la commission nationale de déontologie de la sécurité

A la suite de sa saisine, le 17 mai 2004 par M. Jean-Paul Baquet, député du Puy de Dôme
Commission nationale de déontologie de la sécurité ; saisine N° 2004-31

La commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 17 mai 2004, par M. Jean Paul Bacquet, député du Puy de Dôme sur les faits qui se sont déroulés à la centrale de Moulins Yzeure, à la suite de la prise d'otage du 24 novembre 2003.

La commission a examiné les pièces de la procédure du tribunal de Clermont-Ferrand. Elle a pris connaissance du rapport de l'inspection de l'administration pénitentiaire.

Elle a procédé à l'audition du détenu Allaix. Elle s'est rendue à la centrale de Moulins. Elle a procédé aux auditions du directeur du centre pénitentiaire et du directeur de la maison centrale. Elle a entendu deux chefs de services pénitentiaires. Un 1er surveillant et le formateur qui avait été pris en otage. Elle a procédé aux auditions de 4 agents des ERIS de Lyon, le chef des ERIS de Dijon, un gradé des ERIS de Paris. Elle a procédé aux auditions des négociateurs du GIGN, du commandant en second du GIGN et d'un adjudant chef.

LES FAITS

Le 24 novembre 2003 s'est déroulée à la centrale de Moulins une prise d'otage pour laquelle sont intervenus le GIGN et les groupes des ERIS sur réquisition des autorités compétentes administratives et judiciaires rendues sur place. Une cellule de crise était constituée avec le procureur de la république et les directeurs de l'établissement, dirigé par le préfet de l'Allier : le GIGN mettait à disposition une soixantaine de gendarmes et la direction de l'administration pénitentiaire les groupes des ERIS de Paris, de Dijon, et de Lyon.

Les détenus Allaix et Bastard qui travaillent dans l'atelier de marqueterie ont pris en otage vers 10 h, sous la menace d'un cutter et d'un outil, le formateur puis deux surveillants appelés dans l'atelier pour un détenu qui se plaignait de maux de ventre. Deux gradés ayant pénétré dans l'atelier, le chef de service pénitentiaire et le premier surveillant, sont retenus à leur tour.

Un surveillant blessé involontairement par Bastard, est aussitôt relâché et le chef de service pénitentiaire réussit à s'extraire. Les trois otages sont enfermés dans le bureau de l'atelier. Allaix et Bastard, en possession des clefs des ateliers voisins, laissent le choix aux autres détenus de rester ou de regagner leur cellule. Une dizaine de détenus décident de regagner leur cellule et sont ramenés en détention. Une trentaine de détenus choisissent de rester et observent tout au long de la journée une attitude passive, plutôt neutre.

Très rapidement les autorités retirent de la situation qu'il ne s'agit pas d'un mouvement collectif. Allaix et Bastard ont principalement des revendications liées à leur situation personnelle dans un contexte général de tension au niveau de la détention suscitée par la fermeture des portes des cellules. Une négociation est menée par le GIGN avec Allaix et Bastard qui en fin de journée, aboutit à un dénouement par la sortie des détenus « neutres », puis des otages, enfin par la mise en prévention de Allaix et Bastard.

Lors de la remise par le GIGN aux ERIS des détenus non acteurs de la prise d'otage, un détenu (D) est l'objet d'une intervention des gendarmes puis est remis aux agents des ERIS. Il est conduit au quartier disciplinaire.

Lors de leur conduite au quartier disciplinaire par des agents des ERIS, Allaix et Bastard sont agressés sur le trajet où se tiennent des surveillants de la centrale et des agents des ERIS. Allaix et Bastard font l'objet de violences lors de leur fouille au quartier disciplinaire.

Le médecin de l'UCSA rend visite aux trois détenus le lendemain au quartier disciplinaire. Elle constate sur Allaix des contusions du crâne, égratignures multiples au visage et aux jambes, plaie de l'avant bras, entorse du pouce, sur Bastard des contusions de la boite crânienne avec céphalée.

Un certificat médical relève sur D des hématomes orbitaires gauche importants, de multiples égratignures du visage et des contusions du crâne. Par ailleurs, le médecin saisit aussitôt le directeur Bauer de la situation dans laquelle elle a trouvé ces trois détenus, Allaix et Bastard, torse nu, en pantalon, sans aucune affaire dans leur cellule ni linge de toilette, et D en caleçon, pied nu, sans linge de toilette ni papier toilette, « les murs de la cellule maculés d'excréments ».

Dans le cadre de leur audition par le Procureur de la république, Allaix et Bastard font état des violences qu'ils ont subies. Ils portent plainte le 27 novembre et sont examinés à la demande du procureur par le médecin du service de victimologie du CHU de Clermont-Ferrand qui a constaté le 27 novembre une ITT de dix jours pour Allaix et de deux jours pour Bastard, cinq jours pour D.

Allaix et Bastard ont été condamnés à quatre ans d'emprisonnement pour la prise d'otage du 24 novembre 2003.

LA PRISE D'OTAGES

Le contexte et la gestion de la prise d'otage.

Les directeurs présents le 24 novembre 2003 sont Bauer, directeur de l'établissement pénitentiaire de Moulins qui comporte la Maison d'Arrêt et la Centrale et Willemot. qui a en charge la centrale. Ceux-ci ont pris rapidement toutes les dispositions prévues en la matière et des mesures de sécurisation aux abords de l'atelier. La demande exprimée par Allaix et Bastard, les deux preneurs d'otages, est de rencontrer le directeur Bauer pour lui faire part de leurs doléances.

Les déclarations de Allaix

Allaix, condamné à dix ans d'emprisonnement, incarcéré depuis 1995, est arrivé à la centrale de Moulins en novembre 2001. Il a exposé que depuis plusieurs mois les activités culturelles proposées aux détenus et certains mouvements étaient suspendus ou restreints. Il y avait beaucoup de tension en détention, des incidents aux passages des grilles. *« Nous discutions avec les surveillants mais sans rien obtenir »*. Plusieurs détenus ont été transférés suite à ces incidents.

Reçu par le directeur Willemot. le 21 novembre 2003, Allaix. lui fait part de revendication personnelle (sa demande de transfert), mais aussi des conditions générales de la détention. Devant *« le refus de tout dialogue de la part du directeur »*, il dit avoir alors demandé à Willemot une médiation avec le procureur de la République.

Il indique que deux ou trois jours avant le 24 novembre suite à un mouvement de mécontentement des détenus à proximité du terrain de sport, un chef de service pénitentiaire avait menacé d'avoir recours aux ERIS s'ils n'acceptaient pas de regagner leur cellule. Selon Allaix une trentaine d'agents des ERIS étaient arrivés, deux détenus avaient été placés au quartier disciplinaire. Ces deux détenus avaient crié par la fenêtre qu'ils avaient été frappés par des agents des ERIS.

Les auditions des surveillants et du formateur

Selon le chef de service pénitentiaire, Allaix et Bastard faisaient partie des détenus mécontents de la fermeture des portes mais il n'y avait eu aucun incident grave avec eux. Les relations avec ces détenus

étaient bonnes. Selon le formateur *« les relations étaient excellentes avec les détenus de l'atelier de marqueterie, je n'avais jamais imaginé qu'une telle chose pouvait arriver »*. Le 24 novembre, au début de l'activité, il ressent un état d'agitation chez Allaix et discute avec lui longuement à propos de sa demande de transfert. Allaix disant que *« ça n'allait pas, qu'il allait faire une bêtise »*, le formateur a essayé de le raisonner sur l'intérêt de mener à son terme la formation de marqueterie dont il était un des meilleurs élèves. Quelques instants plus tard, à l'arrivée des trois surveillants, il s'est retrouvé menacé avec un cutter par Allaix. Selon le chef de service pénitentiaire arrivé à Moulins le 20 octobre 2003, victime le 29 octobre d'une agression au quartier disciplinaire, il y avait une tension importante chez les détenus sur la fermeture des portes. De par sa place de chef de bâtiment, il doit appliquer les consignes de fermetures. *«Chaque soir, pour la fermeture des portes, il faut dialoguer, cela ne va pas sans heurts»*.

Les auditions des directeurs de Moulins

Bauer,

le directeur du centre pénitentiaire de Moulins, a expliqué qu'à la fin 2002 et en 2003 divers incident traumatisants pour le personnel ont eu lieu à Moulins : agressions, tentatives d'évasion violente de 3 détenus, assassinat d'un personnel administratif par un surveillant. *« Ces événements se sont accompagnés d'une reprise en main et notamment le régime des portes fermées»*. Il précise que la Centrale accueille des détenus très difficiles exclus d'autres établissements ou dangereux au niveau du risque d'évasion. Suite à la tentative d'évasion de février 2003, lors d'une fouille générale, des détenus ont chahuté un surveillant d'étage.

« J'ai fait fermer les portes de cet étage. Plus tard le garde des Sceaux et l'administration centrale ont demandé que cette disposition s'applique à toutes les centrales. Le constat de la fermeture est que la majorité des détenus ont exprimé individuellement leur satisfaction (protection contre le racket et le caïdat). Seule une minorité violente contestait et conteste encore cette mesure. »

Bauer a vu régulièrement le détenu Allaix, celui-ci demandait son transfert, et se plaignait du parloir début novembre. Le 24 novembre, le directeur Bauer reprenait son poste après une semaine d'absence pour congé. Au début de la prise d'otage, la demande des détenus Allaix et Bastard est de le rencontrer pour discuter, et qu'il se déplace jusqu'à l'atelier. *« Leurs demandes sont floues : plus d'écoute, plus de considération »*.

Willemot,

le directeur de la Centrale a pris ses fonctions à la Centrale le 15 septembre 2003. Dès son arrivée il constate que les détenus n'ont pas accepté que les portes des cellules soient refermées depuis plusieurs mois.

« De septembre à novembre 2003, il y a des mouvements de contestations individuels de détenus qui cherchent à faire acter leur désaccord quitte à passer leur commission de discipline. »

Dans les jours qui précèdent la prise d'otage *« l'atmosphère est pesante »*. Constatant l'absence du matériel indispensable à l'exercice d'une activité culturelle, mécontents des détenus refusent de regagner leur cellule. Willemot s'est rendu sur place et a discuté avec les détenus à propos de l'insuffisance d'activité culturelle. Willemot estime que cet échange n'a pas abouti *«à des propositions collectives fédératrices d'activités »*. Il confirme avoir reçu Allaix en audience deux ou trois jours avant le 24 novembre. Selon lui, il s'agissait uniquement de revendications liées à sa situation familiale, il demandait son transfert immédiat. Selon lui, Allaix a une personnalité instable, il dément qu'il lui ait fait part de plainte concernant la détention, la fermeture des portes, ou à propos des ERIS.

Questionné par la Commission sur l'intervention éventuelle des ERIS avant le 24 novembre 2003, Willemot a démenti les propos de Allaix selon lesquels il y aurait eu dans la Centrale une intervention des ERIS avant le 24 novembre 2003. Un groupe d'ERIS a séjourné à la centrale du 3 au 5 novembre 2003, mais ils étaient en visite et n'étaient pas opérationnels, selon Willemot.

Puis Willemot a fait une deuxième déclaration à la Commission selon laquelle le 18 novembre 2003 les ERIS de Dijon et de Paris avaient été dépêchés suite à un refus d'intégration de détenus qui avaient cassé les cabines téléphoniques de deux cours de promenade. Ces groupes étaient demeurés sur place jusqu'au 20 novembre 2003, renforcés par les ERIS de Lyon dès le 19 novembre 2003. Les ERIS n'ont pas eu à intervenir pendant leur séjour, les détenus n'ayant pas mis leur menace de non intégration à exécution, *« Ils sont restés positionnés à proximité de la détention et il est fort probable que les détenus aient pu en apercevoir quelques éléments. Il n'y a pas eu de contact direct entre les ERIS et les détenus»*. Dans le dispositif du 24 novembre, Willemot est chargé de la gestion de la détention. Il fait des allées et venues entre l'atelier et le bureau du directeur Bauer où se tient la cellule de crise.

Le GIGN et les ERIS

Les groupes des ERIS ont été constitués deux mois auparavant, en septembre 2003. Après une sélection, les surveillants candidas ont été à l'ENAP, puis avec les gendarmes de Saint Astier, enfin ils ont passé une semaine avec le GIGN.

Le 24 novembre, les ERIS de Lyon sont arrivés sur place vers 13 heures, suivi un peu plus tard des ERIS de Dijon (9 agents) et de Paris (16 agents). M.P.D. chef de service pénitentiaire est le chef des ERIS de Dijon. Son rôle était ce jour-là d'assurer l'interface entre les ERIS et le GIGN et les ERIS. M.E.P était le plus gradé des ERIS de Paris (le chef du groupe n'était pas présent). M.F est le chef des ERIS de Lyon.

Le 24 novembre 2003, l'intervention des ERIS doit s'inscrire dans *« la coopération avec le GIGN en vue d'une sécurisation de l'établissement »*. Ils sont installés à coté de la cellule de crise dans le bâtiment de l'administration. Puis des groupes sont constitués, des agents sont positionnés aux abords de l'atelier, à la disposition du GIGN.

Le GIGN est sur place vers 14 heures. Une soixantaine de gendarmes dont deux négociateurs, un coordinateur, des groupes d'intervention. Les négociateurs du GIGN, en accord avec les autorités présentes ont demandé au directeur de Moulins de ne pas entrer en contact avec les preneurs d'otages.

Après des échanges téléphoniques, les négociateurs ont pris un contact visuel vers 16 heures avec Allaix puis Bastard du haut d'une passerelle attenante à un atelier voisin. De ces échanges, il ressort selon Allaix et Bastard et lui-même qu'ils ont pu exposer aux négociateurs les raisons de leur action, parler des violences des ERIS et que les négociateurs leur ont répondu qu'ils allaient en référer à l'autorité compétente : *«que ce serait mieux de s'expliquer autour d'une table »*. Allaix et Bastard auraient décidé d'en rester là : *« nous avions réussi à attirer l'attention sur nos problèmes »*.

Un des négociateurs, a précisé qu'avant toute mise en œuvre des options de négociation, il les avait remises au coordinateur (GIGN) et les a présentées pour validation aux différentes autorités et chefs de missions présents : les plaintes et les revendications des deux détenus portaient essentiellement sur leur situation personnelle, une demande de rapprochement familial et sur des problèmes liés à la détention, notamment à la fermeture des portes.

Vers 18h15, la situation s'est dénouée :
« comme nous nous sommes engagés à prendre en considération leur demande, Allaix et Bastard ont mis fin à la prise d'otages en relâchant les détenus qui ont regagné leur cellule, puis les otages. »

SORTIE DES DETENUS DE L'ATELIER

SUR LA SORTIE DES DETENUS NON ACTEURS DE LA PRISE D'OTAGES

LES DÉCLARATIONS DU GIGN.

Au vu de l'évolution favorable de la situation, le GIGN revoit ses dispositifs et s'articule avec les ERIS pour la sortie des détenus «*neutres*», puis les évacuations des otages, enfin la conduite au quartier disciplinaire de Allaix et Bastard.

Les gendarmes du GIGN se tiennent à proximité de la sortie de l'atelier, et de la porte X à la porte Y où un long couloir mène vers le portique d'accès aux étages et aux quartiers disciplinaires. L'adjudant chef J. qui a commandé cette opération avait demandé aux agents des ERIS présent (Dijon et Paris) à cet emplacement de rester en base arrière et de prendre en charge les détenus au fur et à mesure de leur remise par un gendarme.

Selon l'adjudant chef des surveillants locaux étaient présent mais il n'a pas souvenir de la présence de gradés de la centrale avant la porte Y. Les détenus ont été menottés avec des serflex, mis face aux murs par le GIGN pour être fouillés sur les 20 mètres avant la porte Y.

Questionné par la Commission sur l'intervention d'un gendarme sur un des détenus alignés contre le mur, l'adjudant chef a déclaré avoir entendu une altercation et s'être aussitôt déplacé vers les gendarmes qui procédaient à l'opération. Le détenu D était au sol.

Un gendarme lui a rendu compte que ce détenu venait de refuser d'obtempérer à l'ordre de garder le visage face au mur. L'adjudant a alors demandé son évacuation immédiate, craignant la contagion de la rébellion. L'adjudant chef a exposé que la technique de maîtrise d'un individu réclame l'intervention de deux ou trois gendarmes.

Il conteste les éléments apportés par les témoignages de certains personnels de la centrale selon lesquels D aurait été «*passé à tabac*» par deux ou trois gendarmes ou aurait reçu «*une bonne raclée*».

Il conteste qu'un gendarme ait pu sortir son arme lors de cette intervention. Concernant l'état de D, il indique avoir vu qu'il saignait du nez. L'adjudant chef est retourné à son poste, les otages sont sortis de l'atelier et ont été maintenus environ 15 minutes dans un sas après le petit couloir de l'atelier.

Puis les gendarmes ont pris en charge les deux preneurs d'otages Allaix et Bastard et les ont remis au ERIS au niveau de la porte de l'atelier dans le petit couloir. Le GIGN est resté sur place pour procéder à la fouille des ateliers.

Le capitaine, commandant en second du GIGN, chef de mission le 24 novembre 2003, dont la charge était de donner des instructions aux différents membres du dispositif d'intervention et de négociation, a précisé que le GIGN connaît bien la Centrale de Moulins pour y être intervenu à plusieurs reprises ces dernières années et y avoir mené des entraînements.

Les agents des ERIS présents le 24 novembre étaient connus de certains gendarmes, le GIGN ayant participé pendant une semaine à leur formation.

Pendant la sortie des détenus de l'atelier, le capitaine se tenait à côté de la cellule de crise. Il a été informé par radio qu'il y avait eu un incident avec un détenu pendant l'alignement à la sortie de l'atelier.

Quoique n'ayant pas assisté à l'intervention des gendarmes, il estime lui aussi que l'intervention sur D était justifiée par le fait que le refus du détenu de se plier aux injonctions constituait un risque de danger, avec la possibilité de contagion de son attitude auprès des autres détenus. «*L'évacuation des détenus «neutres» étaient un moment de tension car il restait les deux preneurs d'otages dans l'atelier et les otages étaient encore à proximité*».

Il précise par ailleurs avoir constaté à ce moment-là que le coordinateur ERIS présent au début de l'opération n'était plus à ses côtés. De ce fait il n'a plus eu de liaison avec les ERIS.

Le lendemain le GIGN a pris contact avec les autorités de la pénitentiaire et leur a fait part de l'incident avec ce détenu. Il aurait alors appris «*qu'un détenu se plaignait d'avoir été malmené*». «*C'est en échangeant avec d'autres gendarmes que nous avons été amenés à penser qu'un des détenus preneurs d'otage avait été l'objet de violences*». «*J'étais sûr que le GIGN n'était pas l'auteur des violences sur ces deux détenus*» a-t-il déclaré.

Pendant l'opération de sortie des détenus neutres et des otages, le négociateur se tient sur une passerelle attenante aux ateliers avec le directeur Willemot «*afin de conclure la négociation*» avec Allaix et Bastard qui selon les témoignages attendent dans le calme d'être pris en charge par les gendarmes du GIGN. La passerelle n'a pas d'accès aux ateliers, ni à cette partie du bâtiment.

Le directeur relate qu'il n'a pu mener à bien cette phase qui visait à ce que le négociateur lui «*passe la main*» car les gendarmes du GIGN sont entrés dans l'atelier et ont maîtrisé Allaix et Bastard avant qu'il puisse intervenir.

De ce fait il n'a pu assister à la conduite de Allaix et Bastard au quartier disciplinaire. «*Le temps que je fasse tout le circuit de la passerelle à l'atelier (très long) les deux détenus avaient été emmenés par les ERIS*». Willemot s'est alors rendu avec le négociateur rapidement au Q. D où «*la fouille de Allaix et Bastard avait commencé*».

LES DÉCLARATIONS DES ERIS SUR LA SORTIE DES DÉTENUS NON ACTEURS DE LA PRISE D'OTAGES.

Le coordinateur des ERIS pour Dijon a précisé que le directeur régional lui avait donné l'instruction que la réintégration des détenus se fasse sans problèmes, ce qu'il dit avoir retransmis par radio à ces collègues.

Ce sont les ERIS de Dijon et de Paris qui se trouvaient principalement à côté des ateliers et du GIGN. Les ERIS de Lyon se tenant au bout du grand couloir avant la montée vers les étages et le quartier disciplinaire. Le coordinateur des ERIS de Dijon qui n'était pas positionné avec ses collègues près de l'atelier, a croisé dans le grand couloir les deux auteurs de la prise d'otages, Allaix et Bastard, pris en charge par ses collègues des ERIS de Lyon. Il ne relève aucun problème ou incident à ce moment-là et à cet endroit-là. Il précise qu'en plus des ERIS il y avait du personnel de Moulins «*un peu partout*».

L'agent des ERIS de Paris, E. P, a précisé qu'il avait placé un de ses agents au poste de contrôle où sont les caméras de surveillance et qui y est resté en permanence. D'abord positionné dans l'administration, il a décidé de rejoindre ses agents vers 18h lorsque la situation s'est dénouée. Il n'a pas prévenu de sa décision le GIGN. Il a assisté à la sortie des détenus «*neutres*», aux côtés du GIGN entre la porte X et la porte Y.

Il a remarqué la présence d'un agent de Moulins qui porte la même tenue que les ERIS, «*cagoulé*». Il confirme qu'un détenu s'est montré «*récalcitrant*», dit avoir perçu chez les autres détenus une agitation, «*que l'on perdait la situation*». Les gendarmes sont intervenus pour le maîtriser. «*Le détenu a pris un coup ou deux pendant l'intervention, mais il n'a pas reçu de coups directs, il est possible qu'en tombant il se soit blessé*». Plus tard, il a vu passé Allaix et Bastard conduits par ses collègues ERIS.

LES DÉCLARATIONS DES DIRECTEURS BAUER ET WILLEMOT.

BAUER

dit avoir appris de deux de ces gradés que le détenu D avait été «*gratuitement tabassé» par le GIGN et qu'un officier avait dû intervenir car ils auraient pu le tuer*». Il informe la commission qu'il a signalé les faits à sa hiérarchie, au Parquet et au SRPJ de Clermont Ferrand, à l'Inspection de l'Administration pénitentiaire.

WILLEMOT

dans son audition parle d'une «*maîtrise*

brutale» de D par le GIGN.

**SUR LA CONDUITE
DE ALLAIX ET BASTARD
AU QUARTIER DISCIPLINAIRE**

La conduite des détenus Allaix et Bastard a été assurée par les ERIS de Lyon.

LES DÉCLARATIONS DE ALLAIX.

Allaix a déclaré que Bastard et lui-même avait d'abord été pris en charge par les gendarmes du GIGN dans l'atelier. *«Ils sont intervenus dans le calme»*. Après les avoir palpés et menottés avec des liens de contention, ils ont appelé les ERIS qui dès leur entrée dans l'atelier leur ont donné des coups. Allaix dit avoir reçu un coup de poing au visage.

Sur le trajet de la sortie de l'atelier, dans le petit couloir, et tout le long du grand couloir qui mène au portique d'accès aux étages, *«une haie d'honneur»* de surveillants de la centrale nous ont donné des coups avec les poings et les pieds, et des ERIS nous ont frappés au passage. *«Mains menottées, on appuie sur ma tête et je prends des coups dans la figure, sur le corps»*. Il dit avoir été encore frappé dans le couloir d'accès au quartier disciplinaire. Selon Allaix, le directeur et le sous directeur sont présents et assistent tout le long du parcours au traitement qu'ils subissent.

Il relate qu'arrivé au quartier disciplinaire, il est jeté au sol. Il est assailli par une dizaine de personnes. On lui a arraché ses vêtements, toujours avec des coups.

«Nu, on me touche le sexe, les fesses à plusieurs reprises. Ils me retirent les colliers avec un cutter et je reçois un coup de cutter au poignet droit». Bastard lui a raconté plus tard qu'*«ils lui avaient enlevé les vêtements au cutter»*. Allaix dit avoir été laissé nu, sur le béton. On lui a refusé la visite immédiate d'un médecin. Il n'a pas eu de repas, ce soir-là ni le lendemain matin. Le médecin est venu le lendemain et l'a soigné sur place.

LES DÉCLARATIONS DES ERIS.

M.F.M et son collègue M.P.M ont pris en charge Allaix puis, *«leur chef leur ayant fait signe de venir»* les agents M.C.E, M.P.S, M. G ont pris en charge Bastard. Les deux détenus n'ont pas résisté. Les ERIS déclarent rencontrer *«des problèmes»* au bout du grand couloir au niveau du rez-de-chaussée avant de monter les escaliers. Ils rapportent qu'il y avait beaucoup de monde derrière eux, *«des ERIS et des personnels locaux»*.

Allaix et Bastard ont alors reçu des coups de poings, des coups de pieds sur le corps. Les agents des ERIS qui les maintenaient ont tenté de les protéger des coups qui s'abattaient sur eux et de toutes parts. *«Allaix ne marchait plus, il remontait les jambes pour se protéger»*.

Les agents des ERIS, F. M et M, ont pris aussi des coups de la part de leurs collègues. *«Des coups de poings, des coups de pieds. Il y a eu des cris»*. *«Nous avons dû faire cette conduite au quartier disciplinaire le plus vite possible, en freinant le monde qui était derrière nous»*.

L'agent C. E qui avait en charge Bastard dit avoir crié *«arrêtez!»* en vain. Les coups ont continué de la part des personnels de l'administration pénitentiaire. *«Ce sont des surveillants de Moulins, pas des ERIS»*. *«On a essayé de parer les coups mais il y en avait trop. Bastard en a pris sur tout le corps»*. M.P.S dit avoir réussi à protéger Bastard des coups. *«C'est moi qui en ai pris. On a accéléré le pas»*.

**LES DÉCLARATIONS
DES SURVEILLANTS DE MOULINS SUR LA
SORTIE DES DÉTENUS NEUTRES ET LA
CONDUITE DE ALLAIX ET BASTARD
AU QUARTIER DISCIPLINAIRE.**

Le chef de service pénitentiaire qui dit s'être tenu au moment de la sortie des détenus neutres dans le grand couloir, après la porte Y, dit avoir assisté à *«une bonne raclée»* donnée par deux, trois gendarmes à D. après qu'il ait refusé de tourner la tête et ait lancé *«ne joue pas au cow-boy»*. Cette version est conforme à celle du chef de service pénitentiaire qui se tenait selon ses déclarations au même endroit que son collègue gradé et a précisé que D. avait été tiré par les pieds et était tombé par terre. *«Ils ont été 3 à le passer à tabac coups de poings, coups de pieds. Il était méconnaissable, il pissait le sang»*. Il a ajouté qu'*«un gendarme avait sorti son arme de poing et avait braqué les détenus. Un autre gendarme est intervenu pour faire le tabassage»*.

Selon ce chef pénitentiaire, il y avait du monde partout, des surveillants de Moulins, des ERIS, des gradés, le GIGN.

Un autre gradé de la centrale, ler surveillant, positionné au bout du grand couloir avant le portique d'accès aux étages, n'a pas assisté à *«la maîtrise»* de D par les gendarmes du GIGN. De l'endroit où il était, il a vu passer le détenu: *«il portait des traces de coups au visage, il était très marqué»*. Il a assisté au passage de Allaix et Bastard conduit par les ERIS et comme il estimait que Bastard, encadré par les ERIS traînait, était *«décalé par rapport aux deux agents»*, il l'a alors bousculé, reconnaissant ne pas avoir été *«professionnel»*. Il conteste que des coups aient été portés à Allaix et Bastard par des agents des ERIS présents dans le couloir.

Ce chef de service pénitentiaire dit ne pas avoir accompagné la conduite de Allaix et Bastard. De son emplacement dans le couloir il affirme avoir une vue sur l'ensemble du couloir et n'avoir constaté aucun coup donné aux deux détenus par les ERIS ou les surveillants de la centrale. Il s'est attaché à veiller à ce que les agents regagnent leurs postes, *«il y avait du monde partout»*.

Il s'est rendu plus tard au Q. D et dit avoir barré le passage à des agents qui s'y rendaient, exposant que seuls les chefs de service pénitentiaire sont habilités à procéder à la mise en prévention.

Il dit avoir assisté, un peu en retrait, aux fouilles intégrales de Allaix et Bastard.

Étaient présents cinq autres gradés de moulin, G ler surveillant, F ler surveillant, les chefs de service pénitentiaire S, F et D. Il indique que ce sont les ERIS qui ont procédé à leurs fouilles à corps. Il y avait trop de monde dans les cellules.

«*Pour déshabiller les détenus il n'y avait pas de pince pour couper les menottes en plastique. Les ERIS ont découpé les T-shirts avec un cutter»*. Selon le chef de service, les modalités de fouille à corps des ERIS sont différentes de celles des surveillants. Les détenus ont été jetés au sol et déshabillés au sol, un bouclier appuyé sur la tête.

Questionné sur la passivité pendant ces actes, le gradé a répondu qu'il avait reçu des instructions de laisser agir les ERIS. Il dément que des surveillants de la Centrale aient procédé à ces fouilles.

Il précise que les responsables des ERIS de Lyon, étaient présents à ce moment au quartier disciplinaire.

Les témoignages des ERIS qui ont conduit Allaix et Bastard au quartier disciplinaire relatent un état de confusion, une atmosphère de grande violence à leur arrivée. Alors qu'ils devaient procéder à une fouille à corps de Allaix et Bastard qui étaient menottés avec des liens de contention en plastique, ils ont été bousculés ou assaillis par leur collègues surveillants qui avaient le visage masqué et portaient une tenue proche de la leur.

L'agent F. M qui avait en charge Allaix avec son collègue P. M relate que six ou sept personnes sont entrées à leur suite dans la cellule, du personnel local. Le détenu Allaix était sur le ventre lorsque ces personnes ont déchiré ses vêtements, lui ont ôté son pantalon. Ses collègues n'ont pas pu procéder à une fouille correcte. Il dit avoir réussi à maîtriser les jambes d'Allaix et à couper les liens de contention avec son couteau. Il est allé voir le chef de service pénitentiaire M gradé de la prison présent pour lui dire ce qu'il pensait de ce qui venait de se passer et *«aussi les coups que nous avions reçu de nos collègues»*.

Son collègue P. M explique *«ne pas avoir eu la maîtrise de la situation, tout est allé très vite. Allaix a été déshabillé pas par moi, ses vêtements ont été déchirés.» «Je me souviens avoir récupéré sa chaîne qui*

était par terre et l'avoir remise à quelqu'un. Le détenu s'est retrouvé nu». Il indique que F.M et lui-même étaient les seuls ERIS présents dans la cellule, les autres étant des personnels de Moulins.

Les agents des ERIS C. E, P.S et M. G avaient la charge de Bastard. Le ler relate qu'une fois rendu dans la cellule, le détenu posé sur le sol, un groupe d'agent les a bousculés. Il a perdu l'équilibre et *«s'est retrouvé sur Bastard au-dessous de la mêlée. Bastard a reçu des coups et moi aussi»*. *«J'ai eu du mal à me dégager, il y avait tant de monde qu'on ne pouvait pas marcher dans la cellule»*. *«Les vêtements du détenu ont été arrachés, j'ignore qui a coupé les menottes et comment»*. A un moment il a entendu son collègue G crier *«calmez-vous!»* C. E a été marqué par ce qui s'est passé *«vis-à-vis du détenu et au regard du traitement que nous avons subi de collègues»*.

Son collègue a confirmé l'irruption dans la cellule de Bastard de personnes cagoulées, qui n'étaient pas des agents des ERIS et qui ont agi avec brutalité. *«Il a fallu le protéger. À un moment ils ont tiré sur sa veste de survêtement, j'ai vu que le détenu étouffait. Il était étranglé par le survêtement. J'ai pris mon couteau et j'ai ouvert la veste volontairement pour qu'il puisse respirer en criant «arrêtez vos conneries maintenant, il est en train d'étouffer!»*.

Ayant obtenu un retour au calme, il dit avoir procédé avec son collègue G. à une fouille à corps puis être ressorti après s'être assuré qu'il n'y avait plus de personnel autre que les ERIS, dans la cellule. Selon P.S les personnes cagoulées font partie d'une équipe interne composée de surveillants de l'établissement. Ils ont un équipement qui ressemble à celui des ERIS et des cagoules. Il a précisé: *« Aux ERIS nous avons non seulement une déontologie mais nous mettons un point d'honneur à respecter la personne, notre chef d'ailleurs est particulièrement attentif à ce que nous respections le cadre»*.

LES DECLARATIONS DES DIRECTEURS

Bauer

est resté en permanence dans la cellule de crise puis a participé en fin de journée à un point presse à l'extérieur. Le soir du 24 novembre, les gradés de la centrale lui ont rendu compte qu'il n'y avait pas eu de problème particulier concernant la conduite des détenus au quartier disciplinaire ni sur le trajet ni pendant la fouille à corps dans les cellules disciplinaires. On lui a rapporté que les ERIS avaient fait preuve de *«fermeté»*. Selon lui c'est Allaix qui a refusé la visite du médecin proposé le soir même. Suite à l'appel de médecin de l'UCSA le 25 novembre il s'est rendu au quartier disciplinaire et *«n'a rien constaté ni sur Bastard ni sur Allaix qui était sous ses couvertures»*. C'est lors de la commission de discipline du 26 novembre où MA comparait qu'il dit avoir entendu parlé de *«passage à tabac»* par les ERIS.

Willemot

a assisté à une partie des fouilles à corps alors qu'il s'était rendu au quartier disciplinaire avec un négociateur du GIGN, il a déclaré à la commission: *« ce que je vois dans la première cellule où est Bastard c'est que tout ce passe correctement, je tenais à le vérifier»*. *«Les fouilles à corps réalisées par les ERIS ont été toniques mais réglementaires»*. *«Six ou sept fonctionnaires procédaient à la fouille à corps réglementaire, l'un était en protection avec son bouclier, un autre l'immobilisait face contre le sol avec un bouclier»*. *«J'estime que les ERIS était moins susceptibles de débordement émotionnel et je n'en ai pas observé ce jour là»*.

Concernant la fouille d'Allaix, il note un seul problème : c'est que *«les ERIS n'ayant pas une pince spéciale pour couper les liens de contention en plastique, ils ont donc été obligés pour déshabiller les deux détenus de déchirer le haut du vêtement et de le couper avec un cutter»*. Questionné par la commission sur ces actes, Willemot a répondu : *« A ce moment-là, je n'ai pas trouvé cela anormal»*. Il dément qu'Allaix et Bastard aient été laissés nus jusqu'au lendemain. *«Dans les 10 minutes suivantes»* les pantalons et les sous vêtements fouillés leur ont été rendus. Il n'a remarqué aucune trace de coups sur les deux détenus. Il confirme qu'Allaix n'a pas reçu son repas le soir du 24 novembre.

Il est à noter que Willemot a constaté l'état de D au quartier disciplinaire, le détenu qui avait été l'objet d'une intervention du GIGN. *«D. était blessé à la face»*. Tandis que Bauer dit ne pas avoir reconnu D *«tellement son visage était déformé par les traces de coups»*.

SUR L'INTERVENTION DE SURVEILLANTS CAGOULES DE LA CENTRALE LE 24 NOVEMBRE

Il ressort de l'audition du directeur Willemot qu'un groupe est constitué sur la centrale composé de neuf surveillants, volontaires, qui travaillent au quartier disciplinaire et à l'isolement et qui ont suivi un entraînement spécial par un formateur local, le 1er surveillant G.

Le directeur Willemot confirme avoir déjà fait appel à ce groupe de surveillants à maintes reprises pour *«des situations à risques»* mais il n'est pas intervenu lors de mouvements collectifs. C'est le directeur ou le chef de détention par délégation et en rendant compte en temps réel qui prend la décision de le requérir. *«À aucun moment, le 24 novembre, je n'ai demandé à ce groupe d'intervenir, ni délégué le chef de service pénitentiaire M.»*.

Ces surveillants revêtent pour leur intervention une combinaison bleu marine avec des coques de protections, une cagoule et un casque, un bouclier si nécessaire. Questionné sur le port d'une cagoule pour les surveillants de la centrale, Willemot a répondu : *« cela impressionne les détenus et cela évite d'être reconnu en détention»*.

Questionné par la commission sur l'intervention possible de ce groupe le 24 novembre au quartier disciplinaire sur les détenus Allaix et Bastard, le directeur Willemot a répondu : *« ce sont les ERIS qui ont effectué les fouilles à corps»*. Il estime possible que les membres de ce groupe aient été présents au quartier disciplinaire mais *«encadrés»*.

Questionné par la commission, il indique que le *«formateur et le chef de service pénitentiaire était présents au quartier disciplinaire à son arrivée avec le négociateur mais qu'il n'a remarqué la présence d'aucun autre personnel»*. Un des deux négociateurs du GIGN qui ont accompagné Willemot au quartier disciplinaire fait état de la présence d'une quinzaine de personnes, ERIS et surveillants. *«Il y avait des vêtements déchirés au sol. Les deux détenus étaient nus, il leur a été donné une couverture avant que je rentre dans la cellule, on voyait qu'ils avaient été malmenés»*.

AVIS

Une procédure judiciaire est en cours, une enquête en cours au SRPJ de Clermont Ferrand concernant les plaintes pour violences illégitimes déposées par Allaix et Bastard.

Sur l'intervention du GIGN le 24 novembre 2003

La Commission regrette que la gestion professionnelle de la prise d'otage par le GIGN qui avait trouvé une issue favorable ait été entachée par les faits qui se sont déroulés au moment de la réintégration des détenus.

Elle a recueilli des témoignages divergents de la part des autres acteurs de la sécurité qui disent avoir assisté à l'intervention des gendarmes sur le détenu D allant d'*«une maîtrise»* énergique du détenu à un *«passage à tabac»*. Des investigations de la Commission, il ressort que le détenu D a été l'objet d'une intervention brutale de gendarmes du GIGN.

Il est entendu que les circonstances, le climat et l'instant étaient des facteurs de risques, notamment que la proximité, relati-

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commission nationale
de déontologie de la sécurité

ve, des otages a pu constituer une priorité pour un rappel à l'ordre.

Cependant, la commission observe que D était menotté et que sa mise à terre par deux ou trois gendarmes, acte qui n'est pas contesté par le GIGN, n'est pas le plus approprié pour sa maîtrise et son évacuation et par ailleurs était susceptible de provoquer le contraire de ce qui, semble t-il, était recherché ici : c'est-à-dire éviter une rébellion des autres détenus. D a été sérieusement blessé au visage.

Enfin, l'intervention violente des gendarmes sur D en présence des agents des ERIS de faits sur leurs ordres et dont c'était la première grande intervention, aussitôt connu des personnels locaux présents *«un peu partout»* a pu constituer une amorce pour les dérapages manifestés ultérieurement par ces personnels.

CEPENDANT LA COMMISSION CONSIDÈRE QUE LA RESPONSABILITÉ DES NOMBREUX GRADÉS DE LA CENTRALE PRÉSENTS LE 24 NOVEMBRE 2003 EST ENGAGÉE ENTIÈREMENT concernant les événements ultérieurs qui ont abouti à des violences injustifiables, inadmissibles sur Allaix et Bastard lors de leur conduite au quartier disciplinaire et à leur arrivée en cellule.

Elle retire du témoignage du chef de service pénitentiaire que les neuf personnels du quartier disciplinaire avaient été réquisitionnés et qu'ils étaient les seuls habilités à procéder à la mise en prévention. Elle retire des déclarations du directeur Willemot que les dispositions auraient été prises pour que tous les personnels soient encadrés par des gradés.

LA COMMISSION ESTIME PARTICULIÈREMENT GRAVE ET INDIGNE LES CONDITIONS dans lesquelles s'est faite l'intégration de ces détenus aux quartiers disciplinaires, dans la violence et avec atteinte à la dignité des personnes.

ELLE TIENT POUR FORTEMENT PROBABLE QUE DES SURVEILLANTS DE MOULINS appartenant au groupe d'intervention local, composé essentiellement de gradés de moulin, sont intervenus, cagoulés, au quartier disciplinaire sur Allaix et Bastard avec une grande violence, à la fois en représailles de la prise en otage de leur collègue (l'un d'eux avait été involontairement blessé) et dans une atmosphère délétère de «concurrence».

ELLE CONSIDÈRE QUE LES DÉCLARATIONS RÉITÉRÉES DU DIRECTEUR WILLEMOT sur les fouilles à corps de Allaix et Bastard établissent soit sa passivité soit son assentiment à des manquements graves à la déontologie alors qu'il aurait dû intervenir, signaler et sanctionner ces débordements.

DANS CETTE AFFAIRE, SI LA COMMISSION A PU CONSTATER DES MANQUEMENTS dans l'articulation entre les gradés des ERIS et le GIGN, l'absence d'articulation entre les agents des ERIS et les personnels locaux est flagrante le 24 novembre.

LA COMMISSION A ÉTÉ CONFRONTÉE A CERTAINS TÉMOIGNAGES DÉLIBÉRÉMENT FALLACIEUX, grossièrement orientés visant uniquement à discréditer les uns ou les autres des services de sécurités, révélateur de l'existence d'un contentieux très préoccupant entre les personnels de surveillance de la centrale et les agents des ERIS, sur lequel devra se pencher rapidement l'administration pénitentiaire pour une explication des missions et des limites des uns et des autres.

SELON L'INSPECTION DE L'A. P «LES ENREGISTREMENTS VIDÉO qui proviennent des caméras disposées sur le trajet de l'atelier au quartier disciplinaire ne permettent pas de constater d'actes de violence à l'encontre des détenus». «La traversée du groupe d'agents stationnés à l'extrémité du couloir, où les ERIS et les détenus disent avoir été frappés n'apparaît pas dans l'enregistrement. Les caméras au quartier disciplinaire donnent des images du couloir et non des cellules où ont eu lieu les violences.

La commission qui a visité la centrale et le poste de contrôle a bien retiré des explications données sur place que la fonction d'enregistrement des caméras d'observation est actionnée, à volonté, manuellement.

RECOMMANDATIONS

1) Il appartient à la justice de se prononcer sur les responsabilités individuelles dans cette affaire de violence illégitime sur les détenus.

La Commission recommande à l'A. P de mener un travail de clarification des domaines de compétences qu'elles souhaitent attribuer à ses agents, surveillants de prison et agent des ERIS dans l'intérêt des personnels concernés et des détenus dont elle a la responsabilité.

2) La Commission demande qu'une enquête soit faite par l'administration pénitentiaire sur les groupes d'intervention constitués par certains établissement pénitentiaires, que soit notamment précisé aux directeurs, la réglementation qui les concernent et que soient contrôlées leurs modalités d'intervention. Par ailleurs, la violence exercée par des membres du GIGN était excessive sur un détenu.

3) La Commission considère que les conditions dans lesquelles s'est effectué la mise en prévention de Allaix et Bastard constituent des manquements graves à la déontologie de la part des personnels de l'A.P.

4) La Commission considère que les conditions dans lesquelles s'est effectuée la conduite et la réintégration au quartier disciplinaire de Allaix et Bastard constituent des manquements graves à la déontologie de la part des personnels de l'administration pénitentiaire.

La Commission transmet la présente recommandation à M. le Garde des Sceaux et à Mme la ministre de la Défense en vue de l'exercice des poursuites disciplinaires non seulement contre les responsables mais aussi les gradés de l'établissement dont la passivité a permis des débordements.

Adopté le 13 décembre 2004
Le Président Pierre TRUCHE

La CNDS a été créée le 6 juin 2000: la commission nationale de déontologie de la sécurité est chargée de veiller «au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la république». Elle est composée de huit membres nommés pour une durée de six ans non renouvelable. (sénateurs, députés, universitaires, conseillers d'État). Elle est saisie par la victime ou un ayant droit par l'intermédiaire d'un parlementaire dans l'année qui suit le délit. La commission a un pouvoir illimité en matière d'enquête et peut poursuivre pénalement tout manquement ou mensonge aux investigations. Elle n'a en revanche qu'une qualité consultative et rend un rapport aux services concernés une fois les débats contradictoires achevés. Depuis sa création, elle a enquêté fréquemment sur des cas de violences policières qui lui ont été soumis ainsi que sur des sociétés privées de vigiles et autres services de sécurité. Depuis quelques mois, elle s'intéresse également à l'administration pénitentiaire: elle a enquêté sur des morts «suspectes» en détention et sur des violences commises par des surveillants ou des ERIS contre des prisonniers.
Adresse: 62, bd de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.

POLICE PARTOUT, JUSTICE PARTOUT

La CNDS est un garde-fou citoyen chargé de réguler les débordements trop excessifs des multiples brigades de sécurité qui se la donnent à cœur joie chaque fois qu'ils sont envoyés pour maîtriser une situation. Les nouvelles lois sécuritaires ont donné le jour à des brigades de sécurité privées et publiques: l'État doit maintenant réglementer et définir précisément les fonctions, les rôles et les pouvoirs de chacune d'entre elles. Sécuriser la sécurité, autrement dit trouver une muselière adaptée aux mâchoires du bouledogue… sous peine de bagarres de chenil. Par exemple, lors du passage à tabac d'Abdelkader à la gare de Villepinte en décembre 2004, la police nationale accusait les flics privés de la SNCF de l'avoir laissé pour mort et vice-versa.

Si les différents flics les craignent aujourd'hui, nous ne devons pas nous leurrer sur la fonction de cet organisme: l'État de droit se doit d'intégrer le tout-sécuritaire et son bras armé dans le paysage démocratique: pour le CNDS, police partout d'accord, mais une police citoyenne, formée, respectueuse du cadre légal d'intervention. Violence extrême oui, mais pas en dehors du monopole d'État.

« À UN MOMENT DONNÉ, IL FAUT QUE QUELQUE CHOSE ÉCLATE »

Belkasem Soltani est mort au mitard de la prison de Tarbes le 25 avril 2002. Officiellement ce serait un suicide. Sa famille n'y a jamais cru, elle se bat depuis pour faire reconnaître ce meurtre. Un assassinat qui n'est pas un cas isolé. Rencontre avec Ahnia, sa sœur.

L'envolée : **Tu as reçu depuis peu de temps le rapport de la commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS) à propos de la mort de ton frère à la maison d'arrêt de Tarbes. De quoi il s'agit ?**

Ahnia : Quelques mois après avoir saisi la commission, on a reçu un avis favorable qui nous disait qu'ils allaient faire une « sorte d'enquête ».

L'envolée : **Parce que certaines fois ils refusent ?**

Ahnia : Oui, s'ils considèrent qu'il n'y a aucune faute, il n'y a pas de suite. Sinon, après enquête, ils vont donner des avis et des recommandations. Ils n'ont aucun pouvoir au niveau légal, ils ne peuvent pas punir en disant par exemple : on a remarqué qu'il y avait telle erreur selon tel article donc nous condamnons telle personne, nous condamnons l'État. Ils sont juste là pour donner des avis, des recommandations, et remettre en cause la non-application des lois ou des décrets qui existent. Ils disent : bon voilà, il y a eu telle erreur parce que tel décret n'a pas été appliqué. Ils recommandent que dans l'avenir, il y ait plus de matons pour éviter certains débordements ou disent que la surpopulation carcérale c'est pas bien… Ils n'ont pas un très grand pouvoir mais ça reste une commission importante dans un combat parce qu'elle légitimise, et c'est malheureux qu'en France on ait besoin de légitimer son combat. Pour revenir à notre affaire, on a donc perdu notre frère à Tarbes, soit-disant il se serait pendu au mitard et ça fait presque trois ans qu'on se bat pour dire que ce n'est pas un suicide, et on le dit haut et fort, c'est un meurtre, et à aucun moment on nous a écoutés, entendus, ou, ne serait-ce qu'en apportant certaines preuves, enquêter tout simplement. Il y a quand même un doyen des juges qui a été saisi suite à notre plainte et là c'est pareil on a fait le forcing ne serait-ce que pour pouvoir porter plainte. Mais suite à ça, aucune enquête réelle n'a été faite.

L'envolée : **C'est la seule fois où on vous a écouté, c'est ça ?**

Ahnia : En deux ans et demi c'est la seule commission où on a pris le temps de nous écouter, où on ne nous a pas balancé des obscénités et où ma mère a eu un droit de parole en tant que mère d'un jeune homme de 19 ans qui est décédé. Elle a pu enfin s'exprimer. Donc le soulagement d'être entendu et surtout d'être respecté en tant qu'être humain, pas traité comme un chien, comme une famille de délinquants, comme une merde… C'est mon sentiment et celui de beaucoup de familles.

L'envolée : **En même temps les conclusions du rapport restent assez limitées…**

Ahnia : Oui, pour nous c'est limité puisqu'ils ne reviennent pas sur les causes du décès.



L'envolée : **Peux-tu nous dire en quoi les conclusions du rapport vous donnent raison ?**

Ahnia : Déjà le premier point c'est qu'il blanchit Belka parce que pendant deux ans et demi on l'a fait passer pour le pire des délinquants qui méritait la mort. Donc ils reviennent sur certains propos, certaines attitudes qu'auraient eues Belka vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, en disant qu'elles étaient normales. On reconnaît enfin qu'il avait des droits. Et deuxièmement sur certains points, pas tous malheureusement, ils nous donnent raison et notamment, ils reconnaissent que la mise au quartier disciplinaire de mon frère était totalement illégale. Après avoir fait quatre maisons d'arrêt en trois mois, il arrive à Tarbes. Il n'a même pas passé une journée en cellule et apparemment il y aurait déjà eu un problème avec son codétenu. Là aussi, la commission revient un peu là-dessus en disant que les propos qui sont tenus par les matons sont quand même un peu troublants et contradictoires et donc que mon frère n'avait pas lieu d'être au mitard, qu'il n'avait commis aucune faute. Je pense que c'est un point super important pour nous, surtout pour la suite de la procédure, puisque à l'heure actuelle l'administration pénitentiaire a obtenu un non-lieu. En deux ans et demi, on a bataillé. Il faut savoir que les non-lieux dans ce genre d'affaires, tombent normalement vite, au bout de deux ou trois mois. Pour nous il est tombé très tard, parce qu'on n'a pas lâché l'affaire. Et la commission revient bien sur certains points que nous remettions aussi en cause depuis un certain temps. Ce qui est important pour moi c'est que pour la première fois ce n'est pas seulement la vision de la famille « submergée par la peine et la douleur, la famille éplorée qui ne peut pas accepter le suicide », bref le blabla qu'on a eu pendant deux années. Là, c'est quand même une commission qui a eu accès au dossier, qui a vu la procédure, qui est allée à la maison d'arrêt de Tarbes, qui de surcroît a reçu d'autres familles. Il faut préciser quand même qu'à Tarbes en l'espace de deux mois il y a eu trois autres morts suspectes. Notamment un homme est mort la veille de la reconstitution du décès de mon frère, puisque nous on a demandé une reconstitution du décès de mon frère au mitard. Il y a quand même eu un mort à ce moment-là, nous ça nous a paru aussi bizarre, et on n'est pas la seule famille à s'être plainte.

L'envolée : **vous avez pu avoir recours à cette commission ou la rencontrer collectivement ?**

Ahnia : Non, moi à ce moment-là je ne savais pas qu'il avait d'autres familles qui avaient saisi la commission. Quand nous avons été reçus par la commission à Tarbes, il a été fait en sorte que les familles ne se rencontrent pas, pour que tout cela soit très individuel. Ça c'est dommage

parce que derrière, il y a des choses bizarres qui se passent à la maison d'arrêt pour plusieurs familles. Une fois j'ai pu être « en contact » avec une des familles, c'est les mêmes noms qui reviennent dans le dossier, les mêmes attitudes. C'est le même système, le mec arrive, soi-disant il a un problème avec son codétenu, il se retrouve au mitard et le soir il est trouvé soi-disant suicidé, alors que le mec il a plus que deux ou trois mois à tirer. C'est les mêmes noms qui reviennent… C'est bizarre.

L'envolée : **Et alors qu'est-ce qu'on peut attendre d'un rapport de ce style ? Est-ce que ça peut avoir des retombées sur la maison d'arrêt de Tarbes ?**

Ahnia : Eux, ils donnent des recommandations. En gros c'est « veuillez appliquer la loi s'il vous plaît… Merci… ». À nous, ça nous permet d'aller revoir le juge et de pouvoir relancer la procédure au tribunal administratif. C'est un appui.

L'envolée : **Cela donne de la crédibilité à votre position.**

Ahnia : c'est ce que je dis depuis tout à l'heure, il faut toujours se justifier. Par exemple quand on a dit que mon frère avait des traces de violence extrême : le juge nous a dit « Non, il n'y a rien, je l'ai vu, c'est un suicide banal ». Mais quand on lui a montré des photos, (« heureusement » on a eu la présence d'esprit de photographier le corps de mon frère à la morgue), le juge est devenu blanc et a admis qu'il trouvait ça bizarre, même si par la suite ça n'a rien donné, ça reste des photos faites par la famille.

L'envolée : **Pourquoi la commission ne dit rien sur les photos ?**

Ahnia : Je crois qu'en France on peut pas casser toutes les barrières. Même une commission comme celle-là. C'est pas qu'elle rentre dans un jeu, mais il y a de la politique derrière, c'est l'état.

L'envolée : **La commission Truche ne peut pas dire que la maison d'arrêt tue des prisonniers, c'est ça ?**

Ahnia : Non, c'est pas possible. Vis-à-vis de l'opinion publique, et même par rapport à toutes les autres affaires. Et là je pense à Jawad, à Mhedi, à Laurent et tous les autres. Et si une seule de ces affaires éclate, c'est l'effet boule de neige, moi c'est ce que je souhaite. Aujourd'hui la France c'est le troisième pays, au niveau de la cour européenne, derrière la Turquie, pour faits de torture. On parle de ce qui se passe ailleurs, mais c'est pas mieux ici, on torture nos enfants, nos maris, nos frères, des femmes en prison, dans des quartiers, dans des commissariats. Sans rien dire. Alors aujourd'hui il y a des commissions qui existent pour, comment dire… relativiser… c'est pas relativiser mais… ou plutôt aller dans le sens sans trop donner, c'est juste on balance, en plus les plus petits. Parce que dans le rapport on remet en cause les surveillants. Mais nous on se battra jusqu'au bout : c'est les surveillants, c'est l'assistante sociale que mon frère avait demandé a voir parce qu'il voulait parler de son transfert qu'il ne comprenait pas, on lui a fait une réponse bidon, "vous êtes là pour tant, vous devez purger tant ! " avec une signature illisible. Est ce que ça c'est une réponse qu'on fait à un détenu ?



Et ça fait plus de deux ans qu'on demande l'identité de cette personne, et toujours rien. Puis il y a aussi le juge d'instruction, le procureur qui a vu des choses de ses propres yeux et qui n'a rien dit, et puis le médecin, le directeur… Si ça met des années, ça mettra des années, et peut-être que ça n'aboutira à rien. Il faut être réaliste, en France faut pas rêver, mon frère est mort entre les deux tours des dernières présidentielles, au moment où on se demandait si Le Pen n'allait pas être président. On sait que les matons sont quand même assez proches d'un certain parti politique. On n'espère rien de la justice française, tout ce qu'on veut c'est récupérer le maximum de preuves pour la cour européenne ; la commission en est une. Nous on veut rien, mon frère on ne pourra pas le faire revenir, ni les autres. Mais juste si on peut apporter la lumière à un moment donné, et que ça évite ne serait-ce qu'à un mec ou une nana d'y rester, ça serait un grand soulagement. Je veux revenir sur la prison, sur les conditions extrêmes, les tabassages, aujourd'hui en France, quelqu'un qui entre en prison on le considère comme un chien. Encore plus si on perd la vie à l'intérieur. Nous en gros on nous disait venez chercher votre chien. Il n'y avait aucun respect, aucune dignité. Nous, on était la famille du délinquant, C'est de toute façons ce qu'on nous dit depuis des années. Ma mère elle a pas eu de chance, elle a eu quatre enfants en France, je me suis retrouvée face à un juge qui disait à ma mère : « vous n'avait pas honte d'avoir fait des gamins comme ça ? Regardez ce qu'ils deviennent. »

L'envolée : **En gros, s'il est mort, c'est votre faute ; ils jouent sur la culpabilisation ?**

Ahnia : Tout à fait. Quand on est allé voir le juge pour lui demander des explications, parce que le non-lieu ne nous dit rien de ce qui s'est passé ce 25 avril ; On nous balance des trucs à la figure, qu'on est une famille d'incapables, que c'est notre faute si notre frère est en prison. En plus mon frère il n'avait pas de parloirs, il a toujours refusé, parce que pour lui on avait assez subi et il voulait pas qu'on le voie menotté… Et bien ils ont joué là dessus en nous disant « regardez, vous l'avez laissé, vous n'êtes même pas venus le voir ! » Ou encore quand on a demandé une contre-expertise sur l'autopsie, qui trouvera des blessures que la première bizarrement n'avait pas vu, tout ce que trouve à dire le juge c'est "Mais comprenez Madame, vous allez encore le triturer…" C'est vicieux, on vous fait culpabiliser, vous l'avez tué, vous allez encore le faire souffrir, et surtout n'essayez pas de chercher la vérité. Si notre frère s'était suicidé, autant ça peut faire mal mais cela aurait été son choix. Mais il ne s'est pas suicidé. Même la commission reconnaît qu'il était solide, qu'il était joyeux de sortir dans deux mois et qu'il s'y préparait activement. Et puis, il se suicide. Avec deux draps, au mitard. Pour ceux qui connaissent cet endroit, déjà s'ils ont un drap c'est bien alors deux, là c'est un quatre-étoiles. Et pendant la reconstitution, ils ont été techniquement incapables de refaire la scène. C'est quand même fou. Et puis le dossier médical de mon frère on l'a toujours pas vu, le dossier administratif non plus. Aujourd'hui en France pour avoir une soi-disant justice ils faut les harceler du matin au soir.

L'envolée : **Et pour en revenir à cette commission tu as déjà lu ou vu d'autres rapports ?**

Ahnia : Sur la détention non, mais je sais que cette année il y a deux, trois rapports sur des violences policières qui sont tombés et qui ont été transmis au président de la république. Ils sont inscrits au journal officiel. Nous on est limités, le rapport on peut pas le publier pour pas qu'il y ait de vice de procédure, mais dès que possible nous le publierons sur Ban Public*, une association qui nous soutient depuis le début. C'est important que les gens sachent que de telles commissions existent. Malgré

leur peu de pouvoir, si on est de plus en plus nombreux à la saisir, on va pouvoir créer un rapport de force. On a très peu d'outils en France contre les flics, les matons, les juges… Vu le peu de moyens qu'on a, plus on les utilisera, plus ça aboutira à quelque chose.

L'envolée : **Dans le rapport de la commission Truche sur l'histoire à Moulins, on voit bien que le corps répressif dans son ensemble est mis en cause…**

Ahnia : Oui, dans le rapport de Tarbes aussi des noms sont cités, ce n'est pas une procédure contre X comme à l'accoutumée. D'habitude, alors qu'on sait très bien qui sont les personnes mises en cause, on doit porter plainte contre X.

L'envolée : **Tu remets en question le fonctionnement carcéral dans son ensemble, des matons au procureur ?**

Ahnia : Bien sûr, c'est une machine avec des rouages bien huilés, le cas de Belka est semblable à plein d'autres en France, la procédure est la même : des petits jeunes, issus de l'immigration, ils sont là pour un petit délit et en fin de peine ils se retrouvent soi-disant suicidés. Le problème c'est que ces personnes ont été massacrées : c'est de la pendaison par coups et blessures. Après, la machine judiciaire est la même, la famille essaye de porter plainte, de savoir, on leur met un non-lieu, on leur demande de la tune pour tel ou tel truc, on leur met la pression, du style « votre frère il s'est suicidé, dans votre religion c'est pas bien, faudrait pas trop l'ébruiter, non ? » On vous propose que l'imam de Tarbes vienne, qu'il pratique le lavement, ils savent tout, le rite religieux particulier à votre croyance, vous pouvez le faire dès aujourd'hui, pas de problème. C'est là où c'est fou, ils s'y connaissent. Nous, au départ, on se rendait pas compte qu'on rentrait dans un truc judiciaire où tout est calculé par le procureur, par le juge, pendant que le légiste qui pratique l'autopsie bouffe avec le juge d'instruction qui va manger après avec le directeur de la maison d'arrêt, nous on les a vu fonctionner. Après on vous dit ne vous inquiétez pas, on va faire toute la lumière sur cette affaire, on est neutre, on est là pour écouter la famille et l'administration pénitentiaire et on va trancher. Je vois pas où ils tranchent, parce que depuis le début ils ont leur avis, ils expliquent au médecin que le corps est couvert de traumatismes et d'hématomes parce que le détenu était un violent, on met le médecin dans certaines conditions, c'est le même expert qui fait l'expertise et la contre-expertise ; ils nous font croire qu'ils font une enquête alors qu'ils ont déjà tout décidé.

L'envolée : **Et c'est dans ce sens là qu'on peut dire que c'est un véritable système et pas un simple maton qui dérape ?**

Ahnia : Un médecin, il est là pour sauver des vies, pas pour cautionner les morts. Il subit certainement des pressions, mais ce serait important que les gens qui travaillent à l'intérieur… que ces gens osent dire quelque chose. Je peux comprendre qu'on ait tous des craintes, des peurs… mais à un moment donné, par quelqu'un, quelque part, il faut que quelque chose éclate.

ENTREVISTA RÉALISÉE EN JANVIER 2005

*http://www.banpublic.org



A tous ceux qui n'aiment pas la taule

Je viens vous raconter une histoire. Désolée, c'est pas héroïque, c'est pas exaltant, c'est pas joli non plus. Malgré ce qu'a écrit le Dauphiné Libéré Drôme, ce n'est pas l'histoire d'une bergère violente qui va au parloir pour agresser les matons, qui casse deux doigts à l'un d'eux, sort victorieuse de ce combat et indemne après une garde à vue et un procès en comparution immédiate. Non, c'est juste mon histoire, celle d'une nana qui voudrait vivre avec son homme de l'élevage de leur troupeau et qui n'aime pas le mensonge, ni qu'on l'oblige à obéir par la peur.

L'histoire commence le mardi 14 décembre à 14 heures. J'attends, avec 4 autres familles, l'entrée des parloirs à la maison d'arrêt de Valence. Je viens voir mon copain qui est enfermé depuis vingt-sept mois et qui a été jugé il y a une semaine. Hier aussi, on a eu un parloir (et même un double). A Valence, les prévenus n'ont le droit qu'à deux visites par semaine, alors que les textes de loi en prévoient trois. Une heure de contact par semaine (1 h 30 lorsqu'on a un double), ça fait pas beaucoup… On passe sous le portique hurleur, la matonne nous répartit "Famille X, parloir 1 ; famille Y, parloir 2 ; etc." Merde ! On a écopé du box le plus nul, celui qui est hors-la-loi ; en effet, selon les textes, il ne doit y avoir de séparation entre le visiteur et le visité qu'à la demande de l'un d'eux ou de la commission de discipline. A Valence, il y a un box minuscule, avec un mur au milieu percé d'une fenêtre de la taille d'un écran de télé et avec un tabouret de chaque côté. Quand le taulard est puni, les matons vissent une plaque de plexiglas sur cette fenêtre. La plupart du temps, donc, on est séparés de fait et sans justification légale. Dès que la surveillante a refermé la porte sans poignée intérieure et qu'elle est partie, j'enjambe le muret. On passe cinq minutes dans les bras l'un de l'autre, c'est bon. Mais c'est court, car elle revient vite, la matonne :

– Eh, là ! Vous n'avez pas le droit d'être de l'autre côté.

– Non, c'est vous qui n'avez pas le droit de laisser ce muret. Il n'est pas puni, on n'a pas le droit de nous séparer.

– Ecoutez, je sais que c'est dur pour vous, mais repassez de l'autre côté, c'est comme ça.

Je me blottis encore contre mon homme sans la regarder.

– S'il vous plaît ! Si vous vous tenez bien, je vous laisserai le deuxième parloir dans un autre box.

– Vrai ?

– Oui, mais revenez de ce côté !

Je repasse le muret en redemandant :

– Vrai, on a un deuxième parloir, hein ?

– Oui, mais que je n'aie pas à revenir !

C'est presque une aubaine deux parloirs doubles dans la même semaine. On s'installe chacun sur notre tabouret et on entame une autre discussion, moins personnelle, presque une qu'on pourrait avoir par lettre. Vingt minutes plus tard c'est la fin du parloir. Je me lève, lui aussi. « À tout de suite !»

Avec les autres familles, on ressort sous le portique, les autres vont vider leurs casiers (là où on laisse chaussures, portables, portefeuilles et ce qui sonne). La surveillante me dit :

– Mettez-vous sur le côté. Je vais chercher les prochaines familles et vous y retournez.

J'acquiesce, comme la veille. Mais arrive alors un grand escogriffe qui déclare tout à trac :

– Non, elle a déjà eu un double parloir hier. Aujourd'hui c'est pour d'autres familles !

La surveillante est un peu interloquée, mais se rallie tout de suite à cette idée.

– Ah, bien sûr, si vous en avez eu un hier, il faut laisser la place…

– Eh, non ! Vous aviez promis !

Puis me tournant vers le maton.

– Faites pas mentir votre collègue !

Ca y est, j'ai les larmes qui montent aux yeux. On a pas fini notre conversation, il ne faut pas que le parloir s'arrête là ! Le grand mec me dit qu'il n'y en a pas que pour moi, que d'autres familles veulent aussi deux parloirs d'affilée, que je retarde d'ailleurs leur passage. Je comprends tout ça, mais elle m'avait promis et puis je n'ai pas dit au revoir à mon copain. Des sanglots dans la voix, je me tourne vers les familles qui ont maintenant vidé leurs casiers :

– Je suis désolée, c'est pas ma faute. C'est eux les menteurs ! Je ne veux pas vous retarder, moi…

La femme qui allait profiter de la place est émue, elle propose de me la laisser.

– Non, il n'y a pas de raison ! déclare le maton (qui pour une fois a raison)…

Une autre femme me met la main sur l'épaule :

– Allez, venez, vous le reverrez la semaine prochaine. Vous allez vous faire du tort…

Merde ! La semaine prochaine, je bosse ! C'est maintenant que je veux le voir ! Et j'envoie un coup de pied dans le mur (en savate de la pénitentiaire, ça fait mal…. Le maton a compris que ça changeait de ton. Il fait signe à sa collègue :

– Allez, tout le monde dehors !

Puis se tournant vers moi :

– Et vous, si vous ne sortez pas, c'est la police qui viendra vous chercher !

– Vas-y ! Appelle les keufs, si tu crois me faire peur avec tes menaces !

– Votre permis de visite qui saute, ça c'est pas une menace !

– M'en fous ! Il sera bientôt transféré, vous n'aurez plus de pouvoir !

Sentant le ton monter, un gradé est arrivé. Dans le hall, il n'y a plus qu'eux deux, un aussi qui fait semblant de peindre un mur et moi.

– Madame, il faut sortir !

– Non, j'ai un parloir !

Les deux matons se regardent, ils hésitent. Le gradé sort de la pièce, je l'entends téléphoner. Le grand reste avec moi, qui entame les cents pas. Cinq minutes passent comme ça. Je me calme, ne pleure plus du tout, mais je durcis ma position. Il me regarde marcher, comme à la promenade.

– Voilà le directeur !

Je lui fais face. Quarante-cinq ans, en civil avec un look de kakou (tee-shirt serré, pantalon à zip).



– Montez avec moi dans mon bureau, madame, on va discuter.

– Pourquoi ? C'est pas vous que je veux voir ! Mon homme m'attend, on doit avoir un deuxième parloir !

Il me toise.

– Ok, je téléphone pour qu'on embarque ça.

"Ça", c'est le tas de merde posé devant lui, c'est moi, ça me plaît pas du tout.

– Vous me faites pas peur ! Sales menteurs !

Il remonte, il a fini son boulot, il autorise la répression. Les familles arrivent, passent sous le portique. Le grand maton me dit :

– Vous restez là dans ce coin, je ne veux pas vous voir.

– Vous n'avez rien compris ! Je vais au parloir.

À nouveau, les familles sont groupées autour de la matonne qui distribue les box. Entre elle et moi, les deux matons. Je vois bien qu'il y a déjà cinq familles, donc plus de places. Je me doute bien que mon gars est remonté en cellule (lui est

calme, il obéit et ne se fait pas trop emmerder). Mais, putain, il avait promis ! Je cherche à rentrer avec les autres familles, les matons font écran. Chacune est dans un box, la grille est tirée. Je sais que c'est raté, mais je ne veux pas reculer, c'est eux qui ont tort ! Je cherche à me faufiler entre les deux bleus qui barrent la porte. Le grand tend le bras, j'esquive et recule d'un pas. Je recommence, on joue. Comment on fait dans les manifs, face aux cordons ? On fonce ! Alors je fonce. Le grand m'agrippe pour me repousser. Je ne veux pas qu'il me touche ! Je le chope, je cherche à le déséquilibrer. On lutte, j'ai 20 cm de moins que lui, mais de la haine à revendre ! J'arrive à le faire chuter, il a râlé en arrivant au sol. On roule.

– Attache-la !

J'entends un "scratch" entre nos halètements de sumos. Le gradé est allé chercher du chatterton ? Clac ! Non, merde, c'est une menotte qui se referme sur mon poignet. J'essaye de garder l'autre bras loin, mais ils sont deux. Clac ! Merde, je rue encore un peu, mais c'est dur – à deux contre une menottée… L'autre s'approche, il récupère ma savate, il me regarde avec ironie. Je gueule encore :

– Qu'est-ce que t'as toi ? C'est un bleu de travail que tu as, ce soir ils t'enfermeront. Tu te trompes de camp, connard !

Ils me retournent. Je suis sur le ventre, un genou pesant sur les reins. J'entends d'autres voix. Une main sort le tract que j'avais dans la poche arrière "Ya basta ! Pour vivre heureux, cassons les prisons !". J'écume.

– C'est à moi ça, connard ! Touches-y pas ! C'est à moi !

Un pied sur ma cheville, un autre sur les menottes (putain que ça fait mal, l'acier qui rentre dans la peau !). Ils fouillent l'autre poche et récupèrent la carte d'identité. Ils ont lu le tract, un maton que je n'ai jamais vu, s'approche de moi :

– Putain, tu as de la chance d'être une fille ! Je ne sais pas ce qui me retient…

En tout cas, pas la lâcheté ! Il me cogne la tête au sol. Même ses collègues lui disent de partir.

– Sales lâches ! Je vous emmerde !

Encore une main sur mon épaule, j'essaye de me dégager, la tête s'approche :

– On est de la police.

– Qu'est-ce que ça peut me foutre ! Vous vous valez bien !

– Allez, on la menotte dans le dos !

Ils me traînent au centre de la pièce par les pieds. Un est assis sur moi, l'autre essaye de tirer les bras que j'ai dessous :

– Mettez-vous d'accord, bande de cons !

Je me suis assise au milieu d'un cercle de pieds d'hommes. Je veux me lever. Une poussée sur mon épaule.

– Reste assise, merde !

Je ne vois rien, ils me tiennent les poignets en l'air par les menottes, je suis courbée en deux. Mais je les entends :

– Où sont mes chaussures ?

– Elle m'a cassé deux doigts (ça c'est la voix du type du début, que j'ai foutu à terre).

Tiens, ça c'est une bonne nouvelle ! Ca me donne la pêche pour frimer.

– Les pompes sont dans mon casier. Les matons m'ont fouillée, mais ils n'ont pas la clé. Je vous la donnerai bien, mais il faut me lâcher…

J'aurai mieux fait de me taire ! Les voilà à quatre sur moi, à me tripoter les poches. Je gigote comme je peux.

– Vous avez pas le droit de me toucher ! Sales pervers ! Pauvres cons ! Salauds ! Me touche pas, gros lâche !

L'un d'eux (flic ou maton ?) chope la menotte et la tourne. Le pouce et l'index de la main droite me brûlent. Je hurle.

– Arrête ! J'ai mal ! Arrête ! Merde ! Arrête, j'ai mal !

– Ne bouge plus et ça ira mieux.

Petit à petit, il relâche la pression. Putain de douleur, j'ai perdu deux doigts ! Et là c'était pas dans la lutte, c'est de la lâcheté, de la violence pure. Je suis à nouveau assise à leurs pieds. Ils ont fait un sac de mes affaires.

– Allez, debout !

– Faudrait savoir ! Je veux mes chaussures !

– Non, elles sont coquées. Allez viens, on sort de là.

Ils me laissent me relever seule. J'apprécie.

– Avance. La voiture est devant.

Ouf, ils ne me tiennent pas. En chaussettes, j'avance vers la bagnole et j'y rentre sans qu'ils m'y poussent. Un me met quand même la main sur le torse pour mettre la ceinture. Je ne sens plus ma main droite. Le portail s'ouvre. Salut, bande de cons ! Je vous ai bien fait chier ?

Voilà, après c'est l'histoire d'une garde à vue, avec les humiliations qui vont avec. Avec encore quelques bagarres où je perds souvent (à la fin, certains flics comprendront que je sais marcher seule, même avec les mains dans le dos et que c'est plus facile que de traîner une furie). Après encore, c'est l'histoire d'un procès en comparution immédiate. Je veux refuser, mais l'avocate commise d'office (les flics n'ont pas prévenu le mien malgré mes demandes) me fait peur en me parlant de détention provisoire. Si je retourne là-bas, c'est sûr qu'ils vont me casser la tête ! Quel avantage de prendre quinze jours de mitard avant le procès ? J'ai trop peur, j'accepte. Le procureur parle d'agression, de violence pathologique, de danger social. Le surveillant est partie civile, il dit les difficultés de son métier, le recours "à la force strictement nécessaire". J'essaie de tout expliquer, le juge me coupe la parole, je la reprends à chaque fois. Réquisitoire : quatre mois ferme. Je suis livide. Les copains de Valence, dans la salle, me sourient tristement. Putain que j'ai peur ! Verdict : quatre mois avec sursis (est-ce parce que mon avocate a dit que je serai une "bombe" à l'intérieur de la prison ? Est-ce parce qu'elle a dit que ça ne me calmerait pas, au contraire ? Est-ce parce qu'ils ont peur ? Ou est-ce juste parce que c'est ma première condamnation ?). Je sais pas, mais je suis content. Le gamin (18 an et un mois) qui passait à la même session relève ses manches et met ses mains derrière. Il va partir à la Maison d'Arrêt. Tiens bon, mec ! Ne te trompe pas d'ennemis ! Voilà, c'est la fin de l'histoire. Pendant cinq ans, je n'ai pas le droit de dire merde à un flic ou de me faire choper avec un opinel. Je dois aussi 2000 euros au maton qui a les doigts luxés (mais pas cassés, qu'il est douillet !). Et moi avec mon front bleu et mon poignet encore sensible quatre jours plus tard, à quoi j'ai droit ? Pas un euros de réparation. Une journée de stress pour les copains qui ont assuré comme ils pouvaient avec le troupeau. Plus de permis de visite pour Valence. Encore des années séparée de mon copain, à faire face à l'hypocrisie des matons. Et ils voudraient que je n'aie pas la haine ?

Christine, bergère.

IL NE NOUS SUFFIT PAS DE PENSER TRÈS FORT « À BAS LA PRISON » POUR QU'ELLE DISPARAISSE

Mardi 14 décembre,comme chaque semaine depuis que son ami est détenu à la maison d'arrêt de Valence, Christine se rend au parloir. Quatre heures plus tard, elle n'est toujours pas sortie. Un ami téléphone à l'hôpital. Il apprend qu'elle a été mise en garde à vue. Pourquoi ? Pas de réponse. Ce n'est que le lendemain à 15h qu'on apprend qu'elle a été amenée au palais de justice.

Pour résumer, ce n'est qu'au bout de 23 heures que nous avons pu savoir de quoi était accusée Christine. Les soutiens sur Valence ont été peu présents alors que nous avions averti beaucoup de monde. Il semble que la solidarité dans cette ville soit lettre morte actuellement. Même si nous avons reçu un appel de soutien de la part de la confédération paysanne et un de l'Asti (association de soutien aux travailleurs immigrés), nous étions quatre lors du rassemblement devant le commissariat. Lorsque nous avons enfin retrouvé Christine au palais de justice, elle était entourée de six policiers et menottée. A sa sortie du bureau du procureur, nous n'étions plus que deux.

Pour le procès en comparution immédiate, nous avons dû attendre deux heures que le procès d'assises, qui se tenait ailleurs, se termine. La pression psychologique sur les prévenus était considérable.

L'avocat de Christine ne nous a pas remis les minutes du procès, par conséquent tous les propos de cet exposé ne sont issus que de notre mémoire.

Tout d'abord nous voulons vous raconter la parodie de justice à laquelle nous avons assisté ce jour-là.

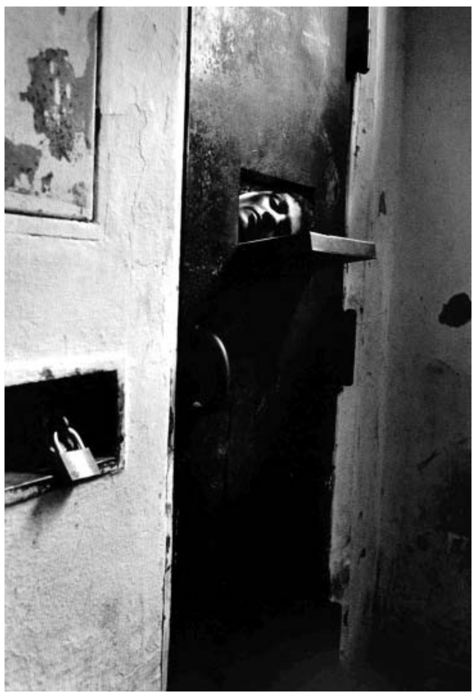
Un jeune homme de 18 ans comparaît pour avoir, avec un mineur de 14 ans, agressé (menacé d'après le chauffeur) avec armes (pistolet en plastique et couteau) un chauffeur de bus pour lui dérober la caisse dont le montant s'élevait à 100 euros.

Ce jeune dont le procureur dira qu'il est d'une famille nombreuse et que son père est mort l'année précédente, déclare au cours de l'audience qu'il a fait ce vol pour acheter des bonbons et une lampe de poche. Mais le procureur se lance dans une grande tirade sur les voleurs de grands chemins, les voleurs de diligence, les braqueurs de banque, et demande trois ans de prison ferme plus le remboursement de la somme non récupérée par la BAC (Brigade Anti-Criminalité), soit 40 euros.

C'est dans cette ambiance que le procès de Christine débute. L'avocate commise d'office est la même pour les deux affaires de ce jour, nous l'avons vu plaisanter avec le maton, sa femme et ses deux enfants, devant la machine à café avant l'audience.

Le procureur demande à Christine si elle accepte la comparution immédiate, rappelant qu'elle l'a refusée au cours de l'entrevue qu'il a eu avec elle auparavant, qu'elle a rejeté celle-ci avec mépris, qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut puisque maintenant elle semble être revenue sur ses propos. De plus, elle s'est montrée récalcitrante à toute collaboration avec la police, et a refusé de répondre au psychologue. Le président enchaîne, accusant la prévenue de s'être montrée violente et agressive, allant même jusqu'à blesser le plaignant en lui luxant deux doigts et en lui mordant assez profondément la main.

Christine qui semble s'être ressaisie interrompt le président pour lui raconter les



faits et revient sur la morsure en demandant au maton à la barre s'il n'a pas un chien chez lui ou si ce ne sont pas ses enfants qui lui ont fait cette morsure qu'elle nie farouchement avoir faite.

Elle reviendra plus tard sur l'explication complète des événements. Ce qui nous a surpris à ce moment-là, c'est l'attitude du procureur. Il décrit Christine comme une fille violente, militante anticarcérale, et il montre le tract que les forces de l'ordre ont récupéré dans la poche de l'accusée, soulignant surtout la dernière phrase : "cassons les prisons Ya basta". Il entreprend un exposé "de cassons les prisons à cassons du maton il n'y a qu'un pas, ce qu'elle a fait". Nouvelle intervention de Christine : "si j'avais voulu l'écrire, je l'aurais écrit et je l'aurais fait mais je ne l'ai pas écrit, je ne l'ai pas fait, je ne suis pas d'accord du tout avec ce que vous dites."

Les interruptions de l'accusée sont mal perçues par le tribunal qui s'impatiente, car pour eux il est tard…

Au bistrot où nous sommes attablés, nous nous nous remémorons la plaidoirie de l'avocat du maton. Après sa tirade sur l'insécurité qui règne dans les prisons, due à la surpopulation et à la rébellion sourde mais constante, il ajoute : "les prisonniers sont violents et s'en prennent aux gardiens, et maintenant c'est au tour des familles, il faut stopper net" et il demande au tribunal de se montrer ferme, car au-delà de cette affaire c'est l'ordre et la sécurité dans les prisons qui sont en question.

Vient le tour de l'avocate de Christine qui parle peu, revenant sur les faits juste pour signaler que si sa cliente va en prison, ils risquent d'avoir une bombe à l'intérieur.

Le procureur demande quatre mois ferme et deux mille euros de dommages et intérêts pour les six jours d'incapacité et les deux doigts blessés. Compte tenu du public, de l'isolement complet dans lequel cette affaire s'est jouée, nous attendons le verdict avec angoisse.

Le jeune homme est condamné à un an ferme, plus des mesures de contrainte post-prison, plus le remboursement de la somme dérobée. Pour Christine, quatre mois avec sursis et les dommages et intérêts (je me rappelle encore aujourd'hui que nous étions soulagés à la sortie du tribunal : malgré le peu de mobilisation, Christine a pu retrouver son troupeau).

Alors que l'administration pénitentiaire a été, comme à son habitude, odieuse, violente, niant les droits élémentaires des familles et des prisonniers, c'est Christine qui a été condamnée, ridiculisée.

Nous tenons à rajouter ceci. Il ne suffit pas de penser très fort « détruisons la prison » pour qu'elle disparaisse. Nous devons être en nombre devant les prisons pour aider, discuter avec les familles, se battre avec elles, pour détruire cette citadelle barbare.

C'est dans les tribunaux que nous devons dire ce que nous pensons de leur vengeance de classe. C'est dans les procès, au jour le jour, que nous devons rendre lisible notre colère, c'est sur les murs et dans les rues de nos villes.

VALENCE, GÉRARD ET LUC

Procès le 24 mars à 14 heures au TGI de Grenoble

Warriors, familles de *warriors*, ami(e)s de l'Envolée

Quelques *news* du front.
Cyril est sorti du quartier d'isolement suite au viol en réunion de la loi par l'administration pénitentiaire et sa cousine la justice… qui se sont plantées dans les délais autorisés et prévus. L'avocate qui s'occupe de ce dossier a gagné devant le tribunal administratif. De mon côté, j'ai mis la pression à coups de courriers et autres coups de gueule dont un chez le juge par avocat interposé, en l'occurrence Lumbroso qui s'occupe du dossier de Fresnes. Le juge a accepté de transférer à la Santé Cyril qui a « réintégré » la détention « classique », mais la direction régionale des prisons a mis une telle pression sur celle de la santé qu'au bout de quatre jours il a été transféré à nouveau à Fleury. Après le goulag du bâtiment D5 pendant des mois, c'est maintenant dans une cave du bâtiment D1 qu'il végète… C'est vraiment un fonctionnement totalement inhumain qui continue de se mettre en place : du coercitif pur jus comme l'aiment les états totalitaires, avec une banalisation des brimades de la part de l'AP que notre inertie tend à labelliser. Si ne nous réagissons pas, il nous sera quasiment impossible de faire marche arrière et le chancre de la répression distillera ses métastases sur chacun d'entre nous à la moindre petite prise de position. Il n'y a qu'à observer les conditions, la façon dont sont traitées les familles se rendant au parloir : elles ne sont pas à l'abri de la vindicte de certains matons. La preuve, c'est la lettre de Christine et les fouilles répétées que j'ai subies à la prison de Luynes et pour lesquelles une plainte a été déposée. Je rappelle que Christophe, mon fils aîné, a une mesure hygiaphone depuis plus d'un an, donc nous n'avons plus aucun contact physique. Encore une fois, si nous ne disons rien, ce sont nos mères, nos sœurs, nos proches qui seront susceptibles d'être fouillés, humiliés, piétinés à l'entrée ou à la sortie des parloirs dans l'indifférence la plus totale. Chaque jour les conditions de détention se détériorent un peu plus ; tous et toutes subissent l'assujettissement, les brimades, les coups de certains matons qui, sous couvert du tsunami sécuritaire, surfent sur une vague de violence et d'amertume engendrée par un courant continu de frustrations permanentes ; le tout auréolé d'un sentiment de toute puissance. Du coup, des équipes de bourreaux encagoulés dans la plus pure tradition de cette honteuse profession attrapent des détenus à plusieurs, les bloquent, leur écartent les fesses dans le meilleur des cas ou leur introduisent un doigt ganté dans l'anus dans le pire ; avec en prime des coups dans le seul but d'humilier. La garantie suprême de leur totale impunité, c'est le silence de leurs victimes qui subissent une forme d'intégrisme inhérent au microcosme de la prison pour tout ce qui touche à la virilité ; donc neuf mecs sur dix n'en parlent pas, envahis par la honte, se faisant ainsi les complices passifs de leurs bourreaux. **L'essence même de la torture, quelle que soit sa forme est de faire souffrir de façon intolérable.**



TRIBUNAL ADMINISTRATIF LE 20 DECEMBRE 2004
(...)
Par requête enregistrée le 23 septembre 2004 au greffe de votre juridiction et communiquée au Garde des Sceaux le 28 septembre suivant, Monsieur Cyril KHIDER vous demande l'annulation d'une décision du 6 août 2004 prolongeant son placement à l'isolement pour une durée de 3 mois. Il sollicite, en outre, la condamnation de l'État (Garde des Sceaux) à lui verser la somme de 1500 euros au titre des frais irrépétibles.(...)
I - A titre principal, sur la procédure de mise à l'isolement :
Sur le fond, le placement à l'isolement de M. KHIDER paraît parfaitement légitime compte tenu de son profil et de ses antécédents.
Toutefois comme le soulève à juste titre son avocat, la procédure dont il a fait l'objet en août 2004 n'est pas régulière dans la mesure où elle n'a pas respecté les délais prescrits par la circulaire NOR JUSE9840065C du 14 décembre 1998.
En effet, l'administration n'a validé que le 6 août une mesure qui était effective depuis le 30 juillet.
Tirant les conséquences de l'erreur commise, l'administration pénitentiaire a décidé de procéder à la levée de l'isolement de M. KHIDER qui a été transféré, avec l'accord du juge d'instruction à la maison d'arrêt de la Santé, le 16 décembre 2004 et placé en détention ordinaire (..).
La requête d'isolement dont M. KHIDER faisait l'objet ayant été levée, la requête est désormais dépourvue d'objet et il n'y a donc plus lieu de statuer sur sa demande.
II - A titre subsidiaire, sur la violation alléguée des dispositions de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme :
Selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, l'exclusion d'un détenu dangereux de la collectivité carcérale ne constitue pas en elle-même une forme de traitement inhumain. Les régimes dits de sécurité, existant dans de nombreux pays contractants, sont destinés à prévenir les risques d'évasion, d'agression ou la perturbation de la collectivité des détenus. C'est ainsi qu'a été rejetée l'invocation de la violation de l'article 3 de la Convention (…) et a considéré que la mise en place d'un régime carcéral strict à l'égard des détenus concernés était justifiée eu égard au passé de ces derniers.
La Cour rappelle régulièrement que l'interdiction de contact avec d'autres détenus pour des raisons de sécurité, de discipline et de protection ne constitue pas en elle-même une forme de peine ou traitement inhumains (…).
Dans ces conditions, le moyen tiré de la violation des dispositions de la CEDH (NDLR : cour européenne des droits de l'homme) est inopérant. (…)

Elle prend ici toute son ampleur. La dénoncer c'est la refuser.
Merde ! La France n'est-elle pas le pays des droits de l'homme… riche ?
Ceux qui ne disent rien acceptent que la prison remplisse son rôle de vampire, enlevant toute envie de rébellion, de vie aux incarcérés de tout poil, les laissant exsangues de la moindre velléité. Ils continueront de cocher les jours et les semaines sur leur programme télé à base de : « il me reste 1825 journaux télévisés, 26 saisons de *Friends* et 80 *Envoyé spécial* à tirer. C'est chaud ! » Refuser la torture morale et physique c'est aussi affirmer qu'on est vivant et droit dans ses baskets.
Ne surtout pas se laisser submerger par les plus bas instincts des deux camps qui se réveillent à la moindre petite frustration ; envie de soumettre pour les premiers, désir de vengeance pour les seconds, petite bouée dérisoire flottant sur l'océan infini de la peine dont l'horizon et l'espoir ont été bannis.
Dehors c'est kif-kif, la répression s'est totalement banalisée et dans les quartiers ou les banlieues, les jeunes se sont habitués au contrôle musclé de leur identité, flash-ball à la main, aux plaquages au sol, rangers dans le dos, à la moindre petite vanne ou critique remettant en cause l'intérêt d'une telle violence. « Citoyens, dormez tranquilles, la police veille sur vos écoles, vos halls d'entrée et vos voitures ! »
Pour ma part, je refuse de subir sans me battre, et le seul moyen sans violence que j'ai trouvé et qui s'avère au bout du compte efficace, c'est de les battre sur leur propre terrain, avec leurs propres armes : les plaintes et les procès au moindre débordements de l'AP. Personnellement, ça me sert ; moi qui était réfractaire et hermétique à ce genre de procédé, j'y ai recours au moindre accroc. À plusieurs, effet boule de neige garanti ! Je sais que d'aucun vont se dire *in petto* en lisant ces lignes : « elle est mignonne, elle, avec sa paperasserie administrative, si elle espère changer le système à coup de plaintes, elle rêve ! » Je leur répondrai : « non, je ne rêve plus et toutes mes illusions se sont envolées depuis longtemps, mais au moins je fais quelque chose, je laisse des preuves de leur incompétence. Ne rien faire, c'est facile, voire puéril, parce que regarder les matchs et le film sur canal le premier samedi du mois, ça va un moment. Ne rien dire c'est accepter d'avoir les deux genoux à terre et la tête baissée et ça, je le refuse cash ! Quand aux « j'vais les caner, j'vais les défoncer en sortant » et autres douceurs du même acabit, elles restent du domaine du pur fantasme ; ça se saurait, sinon ? !
Alors entre autres, je me suis pointée le 1er décembre à l'Assemblée nationale pour le débat autour du thème ironique « les prisons en France, un grand chantier pour la république », première rencontre parlementaire sur le sujet. J'étais invitée par le groupe Miallet. Il y avait plus de 200 personnes : plein d'intervenants dont un tas de députés, des représentants d'association intervenants en prison ainsi que les syndicats de surveillants. Le secrétaire général de l'UFAP (syndicat majoritaire) prêchait pour sa paroisse en dénonçant la promiscuité, la surpopulation, etc. Dans un accès de volubilité, il a proféré la phrase suivante : « une fois, j'ai mis une gifle à un détenu parce que je n'avais pas d'autre solution. »



J'ai levé la main pour que l'hôtesse m'amène le micro : « Monsieur Grandcolas, quand vous avez giflé le détenu dont vous venez de parler, quelle aurait été votre réaction si lui, n'ayant aucune solution, vous avait rendu votre gifle ? » Déstabilisé, il s'est justifié pendant dix minutes et à la fin, cette gifle avait pour but de sauver le « pauvre » détenu qui se serait probablement tué…
J'ai repris la parole après l'intervention de Jean-Louis Terra, psychiatre, auteur en 2003 d'un rapport sur le suicide en prison et nommé par Perben pour la prévention de celui-ci. Il a expliqué les différentes manières de se foutre en l'air, dont la télé et les doigts dans la prise comme arme de destruction massive et personnelle. « Monsieur Terra, comment envisagez-vous de prévenir le suicide chez cette nouvelle génération de détenus, incarcérés dans des conditions effroyables, broyés par un système inhumain qui les coupe du monde en les plaçant dans un isolement aussi total que glacial ? Avec le grand retour de l'hygiaphone pour les briser un peu plus, ceux qui ne se mettront pas les doigts dans les prises chercheront à s'extirper de leur cercueil avec télé sans autre moyen que la violence, dans un accès de désespoir total ou de survie forcenée. **Une génération qui préfère mourir sous les balles des flics plutôt que de crever à petit feu et que certains sociologues appellent *suicide cops.*** » Il a salué mon courage, mais n'a apporté aucun élément de réponse. Quand Perben s'est pointé et qu'il s'est mis à raconter n'importe quoi, je me suis levée dans un silence de plomb et j'ai claqué la porte. J'étais incapable d'une autre prise de parole, submergée par la rage, je me serais fait alpaguer pour outrage ! Mais j'ai au moins pu placer que mes fils n'étaient pas des suicidaires devant plus de 200 personnes, histoire d'éviter qu'on les retrouve pendus ou les doigts dans la prise contre leur plein gré !!! Voilà ma façon de me battre. Je laisse à d'autres amis de l'Envolée le soin de développer le débat politique s'ils ont une ouverture et à la société celui de se remettre en question sur le fait que la pauvreté est le premier chef d'inculpation, tous pays confondus. Au milieu de toute cette chienlit chaque individu luttant pour sa dignité ou celle de ses proches est comme une étoile filante éclairant notre route à tous. **Plus il y aura d'étoiles, moins nous aurons peur de l'obscurité qui règne dans l'enceinte concentrationnaire de nos taules et autres prétoires des cours de justice… vaillance et pugnacité.**

Force et détermination.
Catherine

Depuis la noirceur des geôles pour les villes sous surveillance

Les « libérations » Perben !

Fleury-Mérogis, 1er janvier 2005

6 heures du mat j'ai des frissons. A travers mes barreaux grillagés et verres blindés, j'arrive à distinguer la nuit noire orangée, trouée, balafrée, défigurée par les longues trainées des projecteurs des miradors. Mais ce matin de l'an nouveau, ce ne sont pas tant les lumières crues qui éveillent mon attention, mais plutôt les bruits de camions, manège continu et incessant. En ce jour férié c'est plutôt anormal, donc inquiétant. Pour ceux qui connaissent la prison, tous savent que les week-ends ou jours fériés ils sont maudits : jours sans espoir, sans visites, sans courriers, sans nouvelles, sans vie. La prison éveille, aiguise, attise, excerce tous nos sens. Chaque bruit différent, anormal est de suite scanné, répertorié, analysé. Dans le ventre de la bête nous respirons avec elle, question de survie. Je bondis à la fenêtre de ma cellule, celle-ci donnant sur la porte de la prison. Ce que j'y observe me surprend : un ballet de petits camions blancs chargés jusqu'à la gueule déchargent leur chargement dans le sas de la prison pour repartir sans plus attendre sur un rythme soutenu. Ce qu'il semble utile de préciser c'est que la prison de Fleury-Mérogis est l'une des plus grandes prisons d'Europe : actuellement 4 500 détenus. Pour circuler d'un bâtiment à un autre (au nombre de cinq quartiers homme), d'une rotonde dispaching, les détenus sont orientés, transportés, livrés dans des petits camions cellulaires. Ce manège va durer toute la matinée. De ma fenêtre je distingue ce qui se passe dans le sas. J'arrive même à apercevoir le parking devant la taule lorsque la dernière porte du sas s'ouvre. Des camions, ce sont bien des détenus qui en descendent. Entre chaque livraison, chargement, la dernière porte du sas s'ouvre pour laisser sortir ces flots de détenus. Vision de désolation offerte à ma vue qui pourtant ne devrait qu'être heureuse, sauf que la vue de ces hommes, jeunes pour la plupart, mômes issus des minorités beur, black pour le plus grand nombre, uniformisés dans leur survêt', baskets, casquette de marque, chargés de bien maigres baluchons entassés dans des sacs plastiques bleus ou roses vichy, avançant vers leur destin… Image fulgurante, frappante d'une marée humaine déversée, dégueulée, échouée ; tels des rebuts, des déchets renvoyés à eux-mêmes encore plus démunis qu'ils ne l'étaient à leur arrivée dans ces murs. L'explication de cette clémence d'une justice toujours prête à fracasser les plus faibles : la mise en application des nouveaux calculs de réduction de peine effectuée ce 1er janvier 2005. Les R.P.S. (Réduction de Peine Supplémentaire) s'appliquent dorénavant la première année. Tous les détenus condamnés à des peines inférieures ou égales à un an peuvent en bénéficier. Comme c'est le plus grand nombre dans les geôles de la république, ça touche beaucoup de monde. En même temps ces individus livrés à eux-mêmes sans aucun soutien ni structure sont mathématiquement appelés à récidiver, donc à réintégrer l'univers carcéral à brève échéance. Avec dorénavant une nouvelle épée de Damoclès sur le rable : à compter du 1er janvier 2005, les réductions de peine accordées sont comme un sursis. Si l'ex-détenu réintègre la prison dans le délai des grâces accordées, celles-ci sont révoquées comme un sursis : en prison ferme, sans confusion possible. Pas belle la vie ! Restons toujours vigilants… La lucidité n'est-elle pas la brûlure la plus proche du soleil ? Force et détermination à toutes et tous, dedans, dehors.

Bises à toutes celles et ceux de la radio, merci d'être toujours là. A bientôt.

Bises à Kiou, Hafed, Asseine, Karim de Nanterre, Nino, Gégé, Jean-Claude et tous les autres.

LE RÉSILIENT.

LETTRE POUR UNE SOIRÉE DE SOUTIEN À HAFED À TOULOUSE

À VOUS TOUS ET TOUTES

Comme l'a dit un grand écrivain dont je tairai le nom par modestie et pudeur : « c'est quand on n'a pas assez soi-même que commence la notion de partage. »

Tout d'abord, voilà la raison pour laquelle je suis en prison. Quand j'étais gosse, le grand magasin de la réussite sociale mettait en vente au prix de l'humain des panoplies dans des grandes boîtes sous cellophane. Il y avait le costume du pompier, de l'infirmier, du juge, etc. qui invitait les gens à jouer à « devenir quelqu'un. »
Aucun de ces costumes ne m'a plu et j'ai décidé de rester socialement à poil et de jouer à être MOI. Voilà quarante quatre ans que ça dure.
Sans papiers, sans emploi, sans fonction, sans pouvoir, il ne me restait pas grand chose et je n'ai été que le salarié de mes loisirs : l'écriture. D'où le vol. Quelque chose de naturel pour moi, au début, la « cueillette » à l'étalage, puis la « chasse » aux banques.

J'ai donc, sans arme, holdupé des banques et si c'est un crime, je ne retiens que celui-ci et je le regrette : l'argent pris dans les banques est retourné dans les banques à l'heure d'aujourd'hui. Hé oui, je ne l'ai pas rendu mais dépensé. « À quoi » ? Aux rencontres, aux autres, aux amis et aux amours.

L'argent que vous aurez donné ce soir par le biais de la musique servira à me garder libre entre ces quatre murs et à transformer ma cellule en tirelire et fera peut-être, le jour où je sortirai quelques richesses d'humanité que je vous redistribuerai.

Je voudrais remercier tous ceux et celles dont les noms commencent par : A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z. En espérant que je n'oublie personne.

Je finirai par la question la plus importante ce soir : Y'A-T-IL UN PILOTE D'HELICO DANS LA SALLE ???
Prenez soin de vous.

HAFED BENOTMAN
914545-2D. C 207
MA Fresnes 1 allée des thuyas
94261 FRESNES Cedex

FOUILLE MINISTÉRIELLE À LA SANTÉ

M.A. de la Santé Le 25 janvier 2005

Mardi 18 janvier, six heures trente, Bastille du XIVe.
La journée s'entame, anodine, inscrite dans la continuité ; tiens, il n'y a plus d'eau… D'accord, j'ai compris et perçois le mascaret répressif envahissant maladroitement la coursive. Je sais ce qu'ils vont nous faire. Mieux vaut se hâter, se vêtir chaudement et dissimuler ce qui peut l'être ; on peut s'attendre au pire…
Il y a là un agrégat de lardus en civil, d'ERIS et de matons, le tout supervisé par la direction locale dont les représentants avaient préalablement dû se concerter sur la tenue de rigueur puisqu'ils sont en harmonie, noir ou bleu, à chacun sa tendance…
Extraits un par un, contraints de passer au centre d'une haie d'honneur, la soldatesque disciplinée nous oriente vers la promenade. Sept heures quinze, deux biscuits, une pomme et un berlingot au chocolat, il faudra tenir jusqu'à quatorze heures dans la pluie et le froid avec l'espoir de ne pas perdre l'essentiel.
Ils sont humains, ils ont laissé les grabataires en cellule, merci pour les anciens !
Savent-ils seulement que la vie d'un détenu se résume le plus souvent à quelques cartons ? Peu importe, il leur faut trouver, trouver quoi au juste ? Une approbation sociale dans le peaufinage d'une opération médiatique agencée après la découverte d'explosifs ?
Admettons, mais dans ce cas-là, quel intérêt à saisir nos appareils électriques ? Plus de poste de radio, plus de thermo-plongeur ; chacun est à la recherche d'un détonateur… celui de la connerie, certainement…
Je sais qu'une fouille ministérielle exempte de viol de la correspondance, de sacrilèges religieux et de déprédations en tous genres perdrait de son authenticité, mais franchement, seront-ils un jour saturés de leurs insanités récurrentes ?
Une nouvelle fois, ils ont tout saccagé avec le sadisme inhérent à tout pouvoir de domination. Si le déchirement des photos est un poncif administratif, leurs agissements sont de plus en plus attentatoires à la dignité humaine ; viendra le jour où ils nous reprocheront simplement de respirer.
Forcément, cette fouille s'accompagne de nouvelles restrictions. Supprimant certaines activités collectives, ils ont déclaré prohibé ce qu'ils nous avaient vendu la veille ; plus d'évasion cérébrale, cartes et échecs au rebut. A quand un autodafé des manuels d'enseignement ? Hérétiques que nous sommes…
Leur travail érosif est multi-orienté, même les intervenants universitaires ont à subir leur joug. Paraît-il que l'école est facultative dès seize ans, soit ; je discerne mieux à de tels arguments la provenance des demi-cerveaux de leur corporation.
Après coup, les galonnés ont eu l'hypocrisie de s'enquérir de notre sort, s'inquiétant des dégâts de la déferlante qu'ils avaient eux-mêmes dirigée, certains ayant eu droit à un surplus "affectif".
Et c'est là que se loge leur penchant pervers, car quiconque accepte le dialogue finirait par les remercier de ne pas avoir laminé la totalité du paquetage, alors que ces interlocuteurs seront de la prochaine razzia et détruiront ailleurs ce qu'ils n'ont brisé ici.
Tout cela participe d'un malaise. Car au-delà de l'*homo oeconomicus* cher à Foucault et de la manne financière que nous représentons, ils jugulent la masse enfermée par des microtraumatismes quotidiens entretenant l'incertitude et l'anxiété.
Suite à cette description, force est de constater que leur loi s'arrête aux portes de cette structure contre nature, se dissociant de celui qu'elle y a conduit. Une nouvelle fois, nous avons perdu beaucoup. Si le matériel est accessoire, notre intégrité est primordiale mais son morcellement est croissant.
Deux cents personnes ont eu à endurer ce régime, paraît-il au regard de leur dangerosité potentielle. Il y avait surtout un coup médiatique à réaliser. Ceux-là même qui pavanent en télé ou palabrent sur Radio Collabo, vantant l'incorruptibilité de leurs effectifs, sont les même qui nous infligent l'outrage.
Je vous laisse la libre utilisation de mes courriers, vous remerciant de l'abonnement, mais toutefois conscient qu'il ne m'atteindra jamais dans la place de par leur esprit d'équité. Je patienterai jusqu'à mon retour sur mon lieu de jugement, là où je ne vous capterai plus, j'aurai le plaisir de vous lire…
En attendant, prenez soin de vous, bonne continuation ;
Cordialement,

XAVIER.

REFUS DE REMONTER DE PROMENADE AU D1 À FLEURY

Fleury, le 6 février 2005

Dimanche 30 janvier, aux alentours de 14 heures, c'est la descente des promenades. Celles-ci s'effectuent par rotations, pour des questions de sécurité. Nous ne sommes informés des horaires de descentes qu'au tout dernier moment. Il en est de même pour chacun des étages. Une escouade de matons se déploie dans la coursive, les portes des cellules sont ouvertes à la volée. Des aboiements, des injonctions, des ordres, des cris… bruits métalliques de serrures percutées, maltraitées, agressées par ces clefs qui éventrent, pourfendent, fouillent et violent jusque dans nos âmes. Nous devons être prêts, habillés "en tenue correcte" dès l'ouverture. Le cas échéant, le surveillant referme immédiatement ! Du même coup, la promenade est supprimée ! Une fouille par palpation est pratiquée par deux surveillants placés à la grille au bout de la coursive avant la descente. Rien ne doit quitter la cellule ou être échangé à l'occasion de la promenade. Ce dimanche 30 janvier, le détenu Messaoud Mérini souhaite se rendre en promenade, il sort dans la coursive. Aux dire des gars présents, il était en train de parler à un codétenu resté en cellule, lorsqu'un surveillant "chef" l'a apostrophé tout en lui intimant l'ordre d'avancer en le bousculant. Ce dernier n'a pas accepté, réaction légitime. C'est alors que le surveillant gradé devait lui porter un violent coup de point au visage. Une bagarre s'ensuivit entre le surveillant et le détenu. Bien évidemment, l'alarme fut déclenchée, des renforts furent dépêchés, le détenu rapidement "maîtrisé"… traîné au cachot sous une grêle de coup… à la vue de nombre de détenus, contenus par d'autres surveillants. "L'incident clos", le mouvement de descente des promenade pouvait se poursuivre. En ce dimanche pluvieux et glacial, les détenus ne l'entendaient pas ainsi. C'en était trop. Spontanément les deux cents détenus sur la cours de promenade décidaient de ne pas remonter. De ne pas accepter. A la fin de l'heure de promenade, les haut-parleurs nous intimaient l'ordre de réintégrer nos cellules. Après maintes injonctions et appels furieux, menaces directes, la direction fut conviée à nous rencontrer. Comme aucun détenu ne souhaitait être désigné comme "meneur", ni même porte-parole. La sous-directrice de la maison d'arrêt des hommes, madame Marion, fit appeler au micro un détenu. Celui-ci devait se rendre auprès d'elle avec un petit groupe de détenus, suivi bientôt par tous les autres. La sous-directrice et tout son staff était retranché dans un couloir ; nous communiquions à travers un vasistas ! Le groupe de détenus devait lui exposer les raisons de ce mouvement principalement lié à l'agression du détenu Messaoud Mérini par le surveillant gradé. Cette dernière rétorqua que ce n'était pas la version que lui avait transmise son personnel. Selon elle, il n'y avait aucun doute possible… c'était le détenu qui avait agressé son surveillant chef. Nous lui rétorquions que nombre de détenus présents étaient témoins de la scène, qu'il ne tenait qu'à elle de les entendre ! Elle s'y "engageait", à condition que nous réintégrions nos cellules. De même qu'elle refusait de ramener le détenu Messaoud Mérini dans cellule. Nous lui avons fait observer que le rapport de force, c'était elle qui l'instaurait. Dans ces conditions, le pseudo dialogue devenait improbable ! Ce fut l'occasion de transmettre une plate-forme de doléances basée sur les violences et autre atteintes à la dignité des personnes, sur l'insalubrité des cellules, leur crasse. Nombre de cellules sont sans vitre, alors que nous subissons les rigueurs de l'hiver ;

maquette13 corr 22/02/05 16:05 Page 21

c'est indigne. La crasse des douches, vectrices de toutes sortes de champignons et autres saloperies ! Pour obtenir un filet d'eau tiède, il nous faut nous munir d'une fourchette pour bloquer la bobinette d'arrivée d'eau au plafond. La durée des parloirs est d'une demi-heure à Fleury, alors que sur toutes les maisons d'arrêt de la région parisienne, elle est de trois quarts d'heure. Pour toute réponse, à 19 heures, ils sont arrivés ! Casqués, harnachés, avec matraques et boucliers, en nombre ! Une marée noire, un océan bleu marine… La bave au lèvres derrière leurs visières… Leur chef nous intima l'ordre de remonter, dans son porte-voix, il nous faisait remarquer que nous étions en contravention. Certains détenus souhaitaient en découdre avec cette compagnie républicaine de sécurité. Le plus grand nombre devait remonter. Ce face à face devait durer une demi-heure. Le but n'étant pas de nous faire piétiner, nous avons réintégré nos cellules au milieu d'une haie de CRS, d'ERIS et autres matons en nombre, déployés tout au long des escaliers et couloirs. La gamelle fut distribuée à vingt heures par les matons de jour… rude journée pour eux. Le lendemain, la direction appelait plusieurs détenus afin de prendre la température du bâtiment. Quatre détenus considérés comme meneurs potentiels furent transférés dans d'autres bâtiments de Fleury. Messaoud Mérini, n° 336690 - bâtiment D3 - QD 13, a pris 45 jours de cachot. Il va devoir passer pour agression sur un agent en exercice et écoper d'une nouvelle condamnation avec toutes les conséquences quant à d'éventuel aménagement de sa peine. Précisons que ce surveillant chef "brigadier" serait coutumier de ces agissements. Pas anodin non plus que ce genre d'exactions se produise un dimanche ! Les week-ends seul un surveillant chef brigadier est responsable du bâtiment. La direction ne peut pas ne pas en être informée. Nous non plus. À suivre. En soutien au détenu Messaoud Mérini, ne laissons pas faire.

DES DÉTENUS DU D1

À PROPOS DU COURRIER ET DES PARLOIRS À LA SANTÉ

(…) J'en viens à un sujet cardinal, nous sommes nombreux à recevoir peu ou prou notre correspondance, situation antérieure à Noël. Eloignés des nôtres, regroupés ici sous différents motifs, nous sommes astreints à des relations familiales en pointillé puisque les rétentions de courrier ont laissé place aux disparitions définitives. A nos réclamations, il fut rétorqué que la vacance de l'appareil judiciaire en était la cause. Relevant de régions et de magistrats différents, certains d'entre nous étant définitivement condamnés, nous relevions subitement d'un facteur commun, le désir de nous couper de nos familles. Depuis rien ne s'est décanté. Face à ces disparitions de lettres, de photos, de dessins d'enfants, de documents urgents expédiés à diverses fins, aucune notification de saisie de correspondance comme l'exige leur loi dans le cadre d'une information ouverte, voire de placement à la fouille dûment motivé. Ici, le droit commun est étranger, nous relevons d'une pénalité spécifique qui légitime leurs exactions. Face à une passivité, que dis-je, une démission quasi absolue, le processus tyrannique a un bel avenir. Dois-je évoquer ce que subissent nos familles lors de leur venue au parloir ? Je dis venue car visite est impropre : aucune once d'intimité, les lieux sont camérisés à outrance, les contacts affectifs subissant un arbitraire suffocant (…)

XAVIER, LA SANTÉ, JANVIER 2005

LA DOUBLE-PEINE VERSION SARKOZY…

12 Janvier 2005
Salut à vous.

A l'écoute de "Ras les murs" (dehors comme dedans) je vous écris au sujet de la réforme concernant la double-peine par Sarkozy.
Il est évident que cette réforme est une fumisterie, même si elle m'arrange bien individuellement puisque je suis frappé d'un arrêté ministériel d'expulsion depuis 1997, confirmé en appel en 2001 où je me suis retrouvé sans papiers dans une semi-clandestinité, c'est-à-dire enfermé en France sans pouvoir avoir un job d'appoint, ouvrir un compte bancaire, louer un appartement, etc.

Donc Sarkozy a réformé la double-peine pour les étrangers nés en France ou pouvant prouver qu'ils sont en France depuis l'âge de treize ans. Le bruit qu'a fait l'"abolition" de la double-peine qui n'était qu'une réforme (beaucoup ont pensé et pensent encore que c'est une abolition pour tous et toutes) a fait croire à une victoire des associations avec grand renfort médiatique et Bertrand Tavernier en tête. Résultat : une DÉMOBILISATION sur le terrain des luttes pour les sans-papiers au niveau de l'opinion publique.

L'arbre a bien caché la forêt et Sarkozy a pu entamer peinard la DÉFORESTATION en nous laissant au premier plan un sapin enguirlandé de bonnes intentions et de boules lumineuses d'humanisme. En fait, Sarko a réformé la double peine pour ceux qui sont en France depuis l'âge de treize ans parce que la France n'arrêtait pas d'être condamnée par la Cour Européenne (articles 8 et 6), ce qui place la France en *pole position* avec la Turquie et, je crois, la Pologne ; donc obligation pour la France de dédommager les expulsés et de les faire revenir au bout de cinq ou dix ans ; réformer la double-peine était donc tout bénéfice pour Sarko : financier/juridique. Maintenant il peut expulser (enfin il pouvait en tant que ministre de l'intérieur) tranquillement les autres !!! à savoir les sans-papiers qui travaillent au noir, exploités, et qui auraient l'outrecuidance de relever le nez ou de sortir le soir sans s'auto-imposer un couvre-feu de peur d'être contrôlés en dehors des heures de boulot. Il y a peu de contrôles policiers entre six et neuf heures du matin et entre dix-sept et dix-neuf heures le soir ; on les laisse aller au boulot, et la police piège les oisifs et les démerdards. En sachant que cette grande majorité de sans-papiers dits clandestins sont pour la plupart des honnêtes gens, travailleurs et TRÈS souvent soutiens de famille, on se demande pourquoi Sarko, au lieu de les régulariser en masse, a préféré arranger le sort d'une minorité délinquante, criminelle, révoltée, dont je suis un cas très représentatif car je m'inclus entièrement dans cette minorité. ON COMPREND CECI :
Les délinquants réintégrés dans le circuit par la réforme de la double peine RÉCIDIVENT souvent à cause des années de galère d'avoir été sans-papiers et donc sans existence sociale – ils ne peuvent pas s'insérer dans le circuit économique et le marché du travail. Ils reviennent donc alimenter l'énergie carcérale qui a BESOIN D'EUX pour justifier, légitimer la répression, le tout sécuritaire, etc.
Pardon de prendre un symbole biblique pour imager ce courrier et son contenu sur Radio Libertaire MAIS si on symbolise la majorité des sans-papiers par le Christ et la minorité des double-peines bénéficiant de la réforme par Barrabas, on voit que Sarko a choisi de sauver Barrabas et de crucifier tous les autres, femmes et enfants compris. Pour Sarko qui se dit catho, ça la fout mal !

Je voulais juste apporter ces petites précisions. Cessons donc de dire que Sarko a fait "quand même" quelque chose de bien en réformant pour se débarrasser de la Cour Européenne et des condamnations.
Salutations

HAFED

ET LA RÉCIDIVE, VOUS Y PENSEZ BRAVES GENS...

Lundi 3 Janvier 2005
Un voleur est un autodidacte qui n'a pas fait l'E.N.A.
A.H.B.

Bon, comme j'en ai marre de me faire engueuler en direct et à l'antenne, j'ai décidé de lâcher ma queue et le kleenex pour le stylo et le papier à lettres… vous dire que j'ai plus de plaisir serait un mensonge ! Ceci dit, salut à tous et à toutes.
Je voulais aborder le thème de la "récidive" car depuis que je suis en "état" de… ça m'a posé question, et en me répondant, je me suis aperçu que multirécidiviste selon les codes, je ne l'étais pas du tout, et donc personne ne l'est !!!
Je tente de m'expliquer et j'en appelle à vos intellects… hum !
Parler de récidive et reprendre le terme équivaut à accepter que la prison ait réglé un "problème" et que le prisonnier, ingrat, décide de recommencer en sortant de prison ; qu'il fait donc le choix du crime alors que "la société" fait tant pour l'aider après l'assistanat carcéral en l'assistant socialement.
La récidive s'inscrit dans un "avant" et un "après" prison alors que "durant" ou "pendant" la prison il y a eu une CONTINUITÉ et non une RÉCIDIVE.
La notion de "continuité" contre celle de "récidive" amène peut-être à comprendre que le problème, comme un virus, a dormi dans le corps et l'esprit prisonniers. Une fois à l'extérieur, libéré, il revient, et forcément plus virulent.
C'est très malin de la part de la justice d'avoir ancré comme une vérité la notion de "récidive" en l'agrémentant parfois de LÉGALE !!! C'est comme ça qu'à l'instruction, le juge zappe les périodes carcérales : les enquêtes se font entre les incarcérations, jamais pendant.
Je m'explique : le juge demande les expertises psy, les enquêtes de personnalité et de moralité (l'entourage). Résultat, il n'y a jamais dans le dossier le VÉCU carcéral en dehors du temps de préventive avant le procès qui se borne au côté disciplinaire, au comportement soumis ou révolté du détenu. C'est là-dedans que s'inscrit la fumisterie du concept de récidive.
Exemple : ma pomme. Mon dossier est (?) sur les périodes suivantes : 1960-1976, puis 1977-1979, puis 1985-1990, puis 2000-2004. Les périodes de prison : 1979-1985, 1990-1999, n'existent pas. Aucune enquête, et pourquoi ? parce que pour la justice ces quinze années ont été à leurs yeux dans la normalité et donc sans problème ! Ils zappent le drame familial, la perte des enfants, le divorce, le suicide des codétenus, la maladie, la folie, etc.
Pour eux, lorsqu'ils nous jugent sur la RÉCIDIVE c'est toujours sur l'EXTÉRIEUR et jamais sur l'INTÉRIEUR, car là, ils ne pourraient que constater que la prison est un pont où passent toutes les "misères" dans une continuité.
Un détenu (et son avocat) qui accepte d'être taxé de récidive se condamne à moitié lui-même et accepte la peine avant le délibéré, puisqu'il considère lui-même qu'en tant que récidiviste le doublement de la condamnation est "normal"! Ce qui pour la justice est pain béni, puisqu'elle ne condamne pas pour le CRIME commis, elle condamne AVEC L'ACCORD de l'inculpé et de sa défense pour la RÉCIDIVE.
Si on plaide la continuité en arguant du VÉCU dans la prison, on casse la machine à multiplier les années.
Je pourrais vous en dire plus mais là, j'ai une petite érection…
Je vous laisse en débattre et creuser l'idée.
Je vous embrasse tous et toutes.

HAFED

Méfaits et gestes des lois sécuritaires.

A Toulouse, Grisélidis, association de santé communautaire en direction des personnes qui se prostituent, s'organise pour lutter contre la répression et la dégradation des conditions de travail dues à l'application des dernières lois répressives.

Depuis les lois de sécurité intérieure du 18 mars 2003 qui condamnent le racolage (2 mois de prison ferme et 3750 euros d'amende), les conditions de vie des personnes prostituées ne cessent de s'aggraver.

Les conséquences en sont dramatiques. Les agressions, les vols, les viols, voire les tentatives de meurtre se multiplient et s'exercent avec de plus en plus de violence. Ce phénomène est dû au sentiment d'impunité ressenti par les clients et autres passants qui, sachant les personnes hors la loi, profitent de leur vulnérabilité, se sentent tout-puissants.

Dès la parution de la loi Sarkozy, nous doutions de son efficacité, pour permettre "la lutte contre la traite des être humains, la dénonciation des proxénètes et l'aide aux victimes", points présentés comme positifs et mis en avant par les législateurs.

Aujourd'hui, son application nous démontre que ce sont les personnes prostituées qui se retrouvent devant les tribunaux, traitées comme des délinquantes. Comment peuvent-elles dénoncer leur proxénète dans ce contexte ?

A Toulouse le 23 novembre 2004, 34 personnes d'origine étrangère ont été interpellées, 12 ont été jugées en comparution immédiate et condamnées à un mois de prison avec sursis pour délit de racolage. Le parquet a fait appel, estimant sans doute la peine infligée insuffisante. Les autres vont comparaître dans les semaines qui viennent. Que penser de ce procès qui a jugé collectivement les personnes par groupe nationaux de deux ou trois personnes (Sierra Leone, Roumanie, Bulgarie), sans tenir compte des situations et des paroles individuelles ?

Les arrestations sont courantes depuis l'application de la loi Sarkozy. Le 23 novembre la police a voulu marquer "un grand coup". La police a signifié que ces mesures répressives seraient maintenues afin de restaurer "l'ordre public" menacé par l'activité de prostitution. Dans cette activité, les acteurs sont pluriels : les femmes, les clients, les proxénètes. A ce jour, seules les femmes sont touchées par ces mesures.

Depuis, les interpellations continuent, pour les françaises comme pour les étrangères. Personne n'échappe au délit de racolage, pour une personne repérée comme prostituée par la police, le seul fait d'être dans la rue suffit à son interpellation et à enclencher la machine judiciaire.

Nous dénonçons une logique judiciaire et policière qui s'acharne sur des femmes qui cherchent seulement à sortir de la misère sans vouloir nuire à personne.

Nous constatons une précarisation importante pour toutes les personnes se prostituant : crainte des arrestations, voire des expulsions, vécues différemment suivant les situations et les origines, renvoi à la clandestinité, peur de demander de l'aide, mise en souffrance psychique, physique, mise en risque… Voire marginalisation au profit d'autres formes d'exploitation moins visibles.

En aucun cas ces procédures n'ont permis aux personnes concernées de dénoncer le cas échéant les proxénètes, elles n'ont fait que renforcer le climat de violence !

C'est pourquoi nous demandons l'abrogation de l'article sur le racolage, art.50 de la loi sécurité intérieure qui modifie le code pénal (article 255-10-1).

TRACT DIFFUSÉ PAR L'ASSOCIATION LORS DES NOMBREUX PROCÈS.
Association Grisélidis : 2 bis, impasse Belfort, 31000 Toulouse.



Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée.
Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 Lille.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 Lille.
lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes. 02 99 79 74 20.
La Voix au chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(Bouquiniste)* 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
Infokiosk du Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg. 03 88 35 32 84.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon (jeudi soir et le samedi après-midi).
L'encre sympathique. *(Bouquiniste)* 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 6, place Notre Dame, 38000 Grenoble.
Infokiosk des 400 couverts. 4, traverse des 400 couverts, 38000 Grenoble.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1 205 Genève. (0041)022 328 70 54.
Tropismes. 5, galerie des Princes. Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard. Saint-Gilles. Bruxelles.

Pour écrire à *l'Envolée* :
63, rue de Saint Mandé. 93100 Montreuil

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

ANGERS : L'huile sur le feu
Radio G - 101.5 FM et sur internet : www.radio-g.org
danger@no-log.org Tél. en direct : 02 41 60 44 44
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Un mardi sur deux de 16h à 18h. 160 av. Pasteur, 49100 Angers.
Prison couverte : MA d'Angers

GRENOBLE : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM
lesmursontdesoreilles@no-log.org Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varces

NANTES / SAINT-NAZAIRE : La Belle à Perpét'
Alternantes FM - 98,1 FM à Nantes / 91 FM à Saint-Nazaire et sur internet : www.alternantesfm.net
labelleaperpet@no-log.org Tél. du direct : 02 40 93 26 62
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
19, rue de Nancy - BP31605 - 44316 Nantes Cedex 03
Les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 18h30 à 19h30
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes

RÉGION PARISIENNE : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM et sur internet : www.rfpp.net
envoleeradio@yahoo.fr Tél. du direct : 01 40 05 06 10
63, rue de St Mandé - 93100 Montreuil
Tous les vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30)
Prisons couvertes : MA du Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

RENNES : Transmurailles Express
Radio Campus - 88,4 FM
ralatol@no-log.org Tél. du direct : 02 99 33 90 00
Coll. Ralatol - c/o L'Ekluserie - 81 rue Alphonse Guérin - 35000 Rennes
Tous les samedi de 18h30 à 20h
Prisons couvertes : CP pour femmes / MA Jacques Cartier

TOULOUSE : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM et sur internet : www. canalsud.net
40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Tous les mardi de 13h à 14h. Pas de message
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Rediffusion de l'Envolée sur Canal Sud tous les vendredi de 10h30 à12h.

VALENCE : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM et sur internet : www.radio-mega.com
solidarite@no-log.org Tél. du direct : 04 75 44 16 15
10, avenue Pierre Sémard - 26000 Valence
Tous les 3ème lundi de chaque mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi qui suit de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Et puis
Radio Campus. 106.6.
C/o CCL 4, rue de Colmar, 59 000 Lille. (la-breche@voila.fr), La Brèche
(tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures)
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Galère.
Le Goéland, 82, av. R.Salengro, 13 003 Marseille. Jeu/sam de 20 h 30 à 22 h 30.

Tous les numéros de *l'Envolée*
sont consultables sur le site :
http//:lejournalenvolee.free.fr
adresse e-mail : lejournalenvolee@free.fr

***Bulletin d'abonnement* (à recopier sur papier libre)**

Nom ....
Prénom ....
Adresse...
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée.*

L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.

Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

La chasse à l'enfant est ouverte !

À 30 km à l'Est de Toulouse, par une matinée radieuse… Site d'un établissement pénitentiaire pour mineurs (voir tract dessous), Lavaur était, ce samedi 5 février, le lieu de rendez-vous d'une manifestation contre le projet d'enfermement des mineurs. Environ 400 personnes se sont réunies dans cette bourgade pittoresque située dans un département au top du vote FN… Lavaur, un maire ancien étudiant d'extrême-droite et une police municipale armée de 357 magnum.

CertainEs défilaient avec une banderole contre la construction des nouvelles prisons et diffusaient un tract contre la logique carcérale dans son ensemble, mais la majorité des slogans visaient l'enfermement des mineurs au sens strict.

La bonne humeur de cette matinée mise à part, quelques questions nous turlupinent :

Réclamer un centre de formation plutôt qu'une prison comme le font les organisateurs de la manifestation, la proposition est séduisante. Mais quelles formations ? Celles qui prolongent l'éducation-soumission et qui nous offrent parfois du boulot, toujours payé des miettes ? Passé l'âge de dix huit ans, la prison serait-elle plus humaine ? Pourquoi punir ?..

Le parti communiste qui co-organisait cette manifestation, le parti socialiste qui y participait, lorsqu'ils étaient aux affaires, avaient tous deux conçu ces nouvelles prisons. Oh joie, auraient-ils enfin perçu le caractère mortifère de l'enfermement ? À suivre…



nohamilton

Tract diffusé lors de la manifestation.

Une fois de plus, comme à chaque réforme législative, ont été créés de nouveaux délits (délinquance routière, racolage passif, réunion dans les halls d'immeuble…) et les peines se sont alourdies pour les anciens. Par exemple, une bagarre dans la cour de récréation devient : "un coup de poing, commis en réunion, qui ne provoque pas d'ITT (interruption temporaire de travail), sur un mineur, dans un établissement scolaire" ce qui peut coûter 7 ans de prison ferme du fait des nouvelles dispositions.

D'une manière toujours plus évidente, l'enfermement devient la seule perspective pour les personnes qui ont affaire à la justice, quel que soit leur âge et leur délit.

Comme pour devancer l'explosion prévisible de la population pénale, l'État a décidé de construire 13 200 places de prison. Dans ce plan, 7 établissements pénitentiaires seront réservés aux mineurs, avec 400 places qui viendront sans doute s'ajouter aux places déjà existantes des quartiers pour mineurs dans les prisons. Entre les centres fermés (que l'on dit éducatifs) et l'augmentation des places en prison, se concrétise la préférence à l'enfermement des mineurs.

La jeunesse, et de manière quasi exclusive, la jeunesse pauvre, devient une cible de choix pour la répression. Ne sommes-nous pas en train de revenir à une vision génétique de la délinquance ? S'agirait-il d'extirper la mauvaise graine en enfermant dès treize ans ?

«Lutter contre la misère en construisant des prisons, c'est comme lutter contre une épidémie en construisant des cimetières.» J. Fasel

Si l'on doit s'inquiéter sur l'effet désastreux de l'incarcération sur les mineurs, il ne s'agit pas pour autant d'oublier que pour les adultes aussi, l'enfermement peut provoquer une mort lente et douloureuse. Et le fait que l'on se suicide autant dans les nouvelles prisons (comme à Seysses) que dans les anciennes nous prouve que la propreté des murs n'est en rien une humanisation.

Au lendemain de la guerre, l'enfermement vécu par une large partie de la population avait rendu sensible la nécessité d'en finir avec la dégradation de l'être humain derrière les barreaux. Force est de constater que jamais aucune réforme n'a pu, et ne pourra, en finir avec le caractère déshumanisant de la prison.

Il y a aujourd'hui autant de personnes incarcérées qu'au lendemain de la libération. Quelle est donc la guerre en cours pour qu'il y ait autant de centres d'enfermement ? Pourquoi faudrait-il que les éducatrices et les éducateurs, les établissements scolaires, les voisinEs, collaborent avec les forces de l'ordre ? Contre qui et pour quels intérêts ?

Critiquer, diffuser, débattre sur, et surtout, contre la prison, et le monde qui la génère ! Bruits de tôles sur canal sud, 92.2 FM, le jeudi de 19 heures à 20 heures (Toulouse)

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. (art. D 444 du CPP)